



MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME
DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, ABDELAZIZ BOUTEFLIKA

Sellal à Tiaret

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, effectuera aujourd'hui une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Tiaret au cours de laquelle il inspectera plusieurs projets de développement à caractère socio-économique et sportif. [Page 3](#)

SAHARA OCCIDENTAL-MAROC-
DROITS DE L'HOMME

Le gouvernement sahraoui
appelle la communauté
internationale
à amener le Maroc
à respecter la légalité
internationale [Page 16](#)

FORMATION

Extension de l'âge maximal d'accès à l'apprentissage à 30 ans



Un projet sur l'extension de l'âge maximal d'accès à l'apprentissage à 30 ans pour les jeunes des deux sexes a été examiné et adopté mardi par le

gouvernement, a appris hier l'APS auprès du ministère de la Formation et l'enseignement professionnels. Il s'agit en fait d'un amendement de la

loi n° 81-07 du 27 juin 1981 relative à l'apprentissage, explique-t-on de même source.

[Page 3](#)

AÏD EL FITR
**40% des commerçants
dont 8000 boulanger
mobilisés pour assurer
la permanence**

Rachid Rachedi

Pas moins de 8000 boulanger assureront la permanence durant les trois jours de l'Aïd en vue de garantir l'approvisionnement en pain à travers l'ensemble du territoire national, a indiqué hier le président de la

• **80 millions de baguettes de pain seront produites**

commission nationale des boulanger, M. Mohamed Hantour, lors d'une conférence organisée au siège de l'union générale des commerçants et artisans algériens sur le marché du prêt-à-porter et l'organisation de la permanence des commerçants pendant la fête de l'Aïd. [Page 5](#)

NOUVELLE TOUR DE
CONTROLE À L'AÉROPORT
D'ALGER

**Appel à finaliser
le projet**

[Page 5](#)



رمضان مبارك
DK NEWS
Organise
une Tombola

ceVital

PLAYBOY GROUP OFFICIAL & EXCLUSIVE DISTRIBUTOR IN ALGERIA

AIGLE AZUR

Condor

ncs

ibis

Huawei

ELECTRO SELL

Tentez votre chance.
De nombreux cadeaux vous attendent. Il vous suffira de découper chaque jour pendant tout le mois de Ramadhan, le coupon à la page 23 et de l'envoyer à l'adresse du journal. Bonne chance



MÉTÉO 30° à Alger

Régions Nord :

- Temps chaud et ensoleillé notamment vers l'intérieur Ouest.
- Les vents seront d'Est à Nord-Est 20/40 km/h.
- La mer sera peu agitée.

Régions Sud : 35° à Tamanrasset

- Temps généralement dégagé.
- Les vents seront de secteur Est 20/40 km/h avec quelques soulèvements de sable vers le Sahara central.

Alger	max	30°	min	21°
Oran	max	35°	min	21°
Annaba	max	31°	min	20°
Béjaïa	max	31°	min	20°
Tamanrasset	max	35°	min	26°



Dimanche 4 août

Le ministre des ressources en eau à Tébessa

Le ministre des ressources en eau M. Hocine Necib, effectuera dimanche 4 août, une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Tébessa. Le ministre procédera à l'inspection des projets d'alimentation en eau potable et d'assainissement dans plusieurs communes tels que le projet de réalisation du réservoir Bir Salem dans la commune de Tébessa, les travaux de réalisation du réseau d'assainissement de la ville d'Ouenza, les travaux de protection de la ville d'Aïn Zerga contre les inondations, la source de Youkous...etc.

Dimanche
4 août au siège
du COA

Conférence de presse du président de l'FAA M. Amar Bouras

Le président de la fédération algérienne d'athlétisme M. Amar Bouras, animera une conférence de presse, conjointement avec le directeur technique national M. Ahmed Boubrat, dimanche 4 aout à 10h30 au siège du Comité olympique algérien.

La conférence portera sur la participation des athlètes algériens aux championnats du monde d'athlétisme prévus du 10 au 18 aout à Moscou (Russie).

SANTÉ

L'acte de circoncision soumis à des dispositions réglementaires

L'acte de circoncision est soumis, à titre individuel ou dans le cadre d'une campagne collective, aux dispositions réglementaires en vigueur, indiquait hier un communiqué du ministère de la Santé, de la population et de la réforme hospitalière. «L'acte de circoncision est soumis, à titre individuel ou dans le cadre d'une campagne collective, aux dispositions réglementaires en vigueur, notamment l'Instruction n° 006 datée du 5 juin 2006 relative à la prise en charge des circoncisions», souligne la même source.

L'acte ne peut être pratiqué que par un chirurgien dans une structure sanitaire publique ou privée réunissant toutes les conditions de sécurité pour sa réussite.

Le ministère rappelle que ces dispositions «exclusives» procèdent du souci de préserver la santé et l'intégrité des enfants concernés et sont dictées par la nécessité d'oeuvrer à éviter que ne se renouvellent des accidents douloureux qui ont transformé en deuil un acte de foi et de joie.

ENVIRONNEMENT

La police à grandes foulées



La secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Aménagement du territoire, de l'environnement et de la ville chargée de l'environnement Mme Djamilia Boudejmaâ et le général-major Abdelghani Hamel, Directeur général de la Sécurité nationale, coprésideront ce matin à 9h au siège de la Direction des unités républicaines de sécurité, sise à El Hamiz (Alger), l'ouverture des travaux d'une journée d'étude sur l'environnement au profit des cadres de la sécurité publique.



No comment

A L'APPROCHE DE L'AÏD
LES VÊTEMENTS TOUJOURS «CHAUDS»



Vendredi 2 aout
à Sétif

Rencontre régionale des cadres de l'ANR

Le président de l'Alliance Nationale Républicaine, le Dr Belkacem Sahli, présidera vendredi 2 aout à 22h, à la salle des fêtes de la commune de Sétif (en face de la mosquée El Atik), les travaux de la rencontre régionale des cadres du parti.

OUARGLA 242 microprojets financés par le biais de l'Ansej



Un total de 242 microprojets ont été financés par le biais du dispositif de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (Ansej) dans la wilaya de Ouargla, durant le premier semestre 2013, a-t-on appris auprès de cet organisme.

Pas moins de 573 dossiers ont été déposés cette année au niveau de l'Ansej de Ouargla notamment dans les services à hauteur de 47%, suivi des secteurs des travaux public (20%) et du transport (7%), le reste étant répartis entre l'agriculture, l'industrie, l'artisanat et autres, a précisé le responsable de l'antenne locale de l'Ansej. Ces projets, répartis sur les 21 communes qui compte la wilaya, devront générer quelque 807 emplois, a-t-il ajouté.

La coloration verdâtre du milieu marin est due à l'élévation de la température de l'eau

L'apparition d'une coloration jaune verdâtre dans le milieu marin d'Alger et de Boumerdès, samedi dernier, est due à l'élévation importante de la température de l'eau par mer calme, combinée à un optimum en sels nutritifs naturellement présents dans le milieu marin, a indiqué le ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et de la ville.

«Le ministère de l'Aménagement du territoire a alerté les autorités concernées et a dépêché une équipe composée de l'Observatoire national de l'environnement et du développement durable et du Commissariat national du littoral pour des prélèvements d'échantillons d'eau de mer, et analyses biologiques et physico-chimiques», a ajouté la même source dans un communiqué.

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, ABDELAZIZ BOUTEFLIKA

SELLAL À TIARET

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, effectuera aujourd'hui une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Tiaret dans le cadre de la mise en œuvre du programme du président de la République, Abdelaiz Bouteflika, au cours de laquelle il inspectera plusieurs projets de développement à caractère socio-économique et sportif.

Lors de cette visite d'une journée, le Premier ministre s'enquerra de l'état d'avancement des travaux des projets dont a bénéficié la wilaya dans les secteurs de l'Agriculture et du développement rural, de l'Habitat et l'urbanisme, des Transports, de l'Enseigne-

ment supérieur, de la Santé, du Commerce, des Affaires religieuses et de la Jeunesse et des sports. M. Sellal, qui sera accompagné d'une importante délégation ministérielle, inspectera dans la commune de Hammouini le chantier de réalisation de la voie ferrée Relizane-Tiaret-Tissemtila.

Au chef-lieu de wilaya, le Premier ministre visitera un centre d'insémination artificielle et présidera une cérémonie de distribution d'actes de concession au profit de jeunes. Le programme de cette visite comporte aussi le lancement du projet de 1.900 logements socio participatifs et la présentation du nouveau projet urbain nord-est-Zemmala.

En outre, M. Sellal visitera l'université «Ibn Khaldoun» où lui sera exposé le projet de la nouvelle résidence universitaire de 2.000 lits et celui de 2.000 places pédagogiques.

Dans la commune de Tiaret, le Premier ministre visitera une unité d'élevage équin et inspectera le projet de réalisation d'un centre mère enfant. M. Sellal inaugura, à Tiaret, un centre culturel islamique, un centre d'hémodialyse et un stade avant de présider une cérémonie de remise d'attributions de locaux commerciaux à des jeunes.

Au terme de cette visite, le Premier ministre tiendra, à la maison de la Culture, une réunion élargie aux représentants de la société civile.

FORMATION-APPRENTISSAGE

Extension de l'âge maximal d'accès à l'apprentissage à 30 ans

Un projet sur l'extension de l'âge maximal d'accès à l'apprentissage à 30 ans pour les jeunes des deux sexes a été examiné et adopté mardi par le gouvernement, a appris mercredi l'APS auprès du ministère de la Formation et l'enseignement professionnel. Il s'agit en fait d'un amendement de la loi n° 81-07 du 27 juin 1981 relative à l'apprentissage, explique-t-on de même source.

«Dans le but de promouvoir ce mode de formation (apprentissage), des ajustements porteront sur trois points, dont l'extension de l'âge maximal d'accès à l'apprentissage à 30 ans pour les jeunes des deux sexes et la valorisation de la fonction du maître d'apprentissage ou maître artisan», ajoute-t-on. Ces ajustements concernent également la

soumission de l'apprentissage à l'évaluation et au contrôle technique et pédagogique assurés par les corps d'inspection pédagogique relevant de l'administration chargée de la formation professionnelle. S'agissant de l'extension de l'âge à 30 ans pour les deux sexes pour l'accès à l'apprentissage, l'amendement vise à «consacrer l'égalité de chance d'accès à la formation par apprentissage pour les jeunes des deux sexes sans distinction», précise le ministère.

Cette extension a pour but de «contribuer à la réinsertion sociale et professionnelle des jeunes, par la qualification» et d'«augmenter les effectifs des jeunes en formation par apprentissage». Une source responsable du ministère explique que l'amendement porte sur

une mesure sociale, maintenue depuis l'avènement de la modification de la loi en 1990, au profit des personnes handicapées physiques qui les dispense de l'âge maximal d'accès à la formation par apprentissage. Il était de 25 ans en 1990 et 30 ans en 2000.

Cette nouvelle disposition «confortera, sans aucun doute, les dispositions législatives prévues par la loi n° 02-09 du 08 mai 2002 relative à la protection et à la promotion des personnes handicapées, estime-t-on de même source.

Cette limitation d'âge ne concerne que le mode de formation professionnelle par apprentissage. Les autres modes de formation (formation résidentielle et formation à distance) ne sont pas concernés par cette limitation.

En plus des formations qualifiantes, des dispositifs particuliers mis en place par le secteur, dans le cadre de la formation continue, ciblent les travailleurs, quelque soit leur âge, pour des programmes de perfectionnement des recyclages.

La formation par apprentissage a pour particularité l'implication de deux partenaires, dans la réalisation de l'acte de formation, à savoir l'établissement de formation professionnelle pour assurer la formation théorique et l'organisme employeur pour la formation pratique, rappelle-t-on.

Ce mode de formation présente de nombreux avantages. Il est considéré comme le «moins coûteux» et le «plus adapté» aux besoins et à la réalité de l'entreprise.

SANTÉ

La prime de contagion octroyée aux quatre syndicats de la santé

La prime de contagion a été octroyée aux quatre syndicats de la santé après instruction du Premier ministre et prendra effet à partir du mois d'août 2013 avec effet rétroactif à partir de 2012, a-t-on appris, hier auprès des représentants des syndicats.

L'indemnité de contamination concerne le Syndicat national des praticiens de la santé publique (SNPSP), le Syndicat national des praticiens spécialistes de la santé publique (SNPSSP), le Syndicat national des psychologues (SNAPSY) et le Syndicat national des professeurs et enseignants en paramédical (SNPEP). Outre la prime de contagion, le SNPEP a également bénéficié de la prime de soutien pédagogique, au même titre que les professeurs de l'éducation nationale.

Le porte-parole du SNPEP, El Hachimi Mechri a indiqué à l'APS que les négociations avec le ministère de la Santé, de la population et de la réforme hospitalière connaissaient «une réelle avancée» et que les revendications des

syndicats commençaient à être prises en charge. Par ailleurs, M. Mechri a fait savoir que la révision du statut des enseignants en paramédical n'a pas encore été concrétisée et que le SNPEP était en attente d'autres rencontres avec la tutelle pour l'examen de cette question. De son côté, le président du SNPSP, D^r Lyes Merabet a relevé que plusieurs de ses revendications n'ont pas encore été satisfaites à savoir la révision des statuts des professionnels de la santé, l'avancement des carrières professionnelles, l'étude des équivalences entre les différents diplômes des praticiens et la révision des plans salariaires. S'agissant de l'application de la prime de contagion prévue pour le mois d'août prochain, le D^r Merabet s'est montré «perplex», estimant que l'intervalle de temps entre la publication de l'instruction et sa mise en application était «trop court». «Les administrateurs de la santé n'auront pas suffisamment de temps pour étudier les dossiers au cas par cas et la date d'application de

l'instruction sera probablement décalée au mois de septembre», a-t-il estimé. Contacté mardi par l'APS, le chargé de communication du ministère de la Santé, Salim Belkessam a fait savoir que la tutelle était disposée à poursuivre le dialogue avec les syndicats de la santé et a étudié les différents points de leurs plateforme de revendications.

Les quatre syndicats de la santé publique à savoir le SNPSP, le SNPSSP, SNAPSY et le SNPEP, avaient entamé un mouvement de grève cyclique au mois de mai dernier.

Les différents syndicats avaient mis un terme à leur mouvement de déblayage, le 9 juin dernier, après avoir été reçus par le ministère de la Santé. Les revendications des quatre syndicats de la santé portent principalement sur la révision des régimes indemnitaire, l'amendement des statuts particuliers, l'amélioration des conditions de travail et l'ouverture des concours d'accès au grade de praticien chef pour les praticiens.

Accélérer la réalisation de logements, améliorer les conditions de vie des Tiaretis

Boualem Branki

Extraordinaire! C'est le moins que l'on puisse dire avec cet engouement du Premier ministre pour les visites de terrain, et d'y faire le point du développement local et le rythme de réalisation des grands chantiers publics. Cette fois-ci, M. Sellal sera l'hôte de la wilaya de Tiaret, une région prospère et cossue avec ses riches terres agricoles qui donnent le meilleur des blés.

Mais également une wilaya où l'industrie agroalimentaire est très développée, alors qu'à un certain moment, elle avait failli être le berceau de l'industrie automobile dans les Hauts-Plateaux du pays. M. Sellal sera donc aujourd'hui dans la wilaya de Tiaret où il devrait donner un coup d'accélérateur aux projets de développement local.

Cette visite du Premier ministre est principalement centrée sur les grands volets du plan d'action gouvernemental: l'habitat, l'emploi, l'amélioration des conditions de vie des citoyens et la réalisation de centres urbains.

C'est dans cette optique que se conçoit cette visite de travail de M. Abdelmalek Sellal, et qui va lui permettre de faire le point avec les responsables de projets sur les avancées en matière de réalisation de logements, de routes, de mobilier urbain et d'amélioration également de la production agricole, dont les céréales.

À Tiaret, il devra également axer ses interventions sur la nécessité de résorber la crise du logement.

Ce qui permettra à l'échelle nationale la mise en chantiers le plus rapidement possible de milliers de logements pour arriver à terme, c'est à dire à l'orée 2014, à produire 2,5 millions de logements prévus par le programme quinquennal du Président.

Ce souci de lutter contre la crise du logement a été maintes fois relevé et rappelé par M. Sellal lors de ses tournées à l'intérieur du pays. Cette importante commande publique en matière d'habitat est en fait l'un des axes de travail à l'international du gouvernement qui a multiplié les appels au partenariat pour l'installation en Algérie de groupes étrangers, notamment européens (espagnols, français, portugais) spécialisés dans le BTP.

Selon des études du ministère de l'habitat, la capacité de production de logements en Algérie devrait passer à 150.000 logements à la fin du programme quinquennal, et doubler progressivement. Une problématique simple qu'il faut résoudre avec l'entrée sur le marché algérien du logement de groupes étrangers.

Une politique que le Premier ministre encourage et a déjà mis en chantier avec l'arrivée des italiens et des portugais, et prochainement des espagnols. C'est cette ouverture à l'extérieur qui devrait en fait donner plus de vigueur au programme national d'habitat, un des piliers du programme d'action du gouvernement.

À Tiaret, il devrait également faire le point sur le développement d'autres secteurs névralgiques de la vie sociale, notamment la santé, l'éducation, l'accès à l'eau potable et, d'une manière générale, d'amélioration globale des conditions de vie des habitants de cette riche région du pays. Sa rencontre avec la société civile doit par ailleurs lui donner une idée des compléments à réaliser en matière de développement local et rassurer les habitants de la wilaya de Tiaret quant à la volonté des pouvoirs publics de poursuivre leurs efforts pour répondre à l'ensemble des demandes sociales exprimées localement. Avec, en plus, la focalisation en matière d'industrie sur l'expansion de l'agroindustrie, un complément vital à la sphère agricole régionale, pour améliorer le niveau de l'offre d'emplois stables dans la wilaya de Tiaret.

Le comité national de coordination de la décennie des femmes africaines installé

Le comité national de coordination de la décennie des femmes africaines 2010-2020 a été installé hier à Alger.

La ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme Mme Souad Bendjaballah a présidé la cérémonie d'installation du comité chapeauté par son département et qui regroupe des représentants de plusieurs secteurs. Les ministres africains du genre et de la femme réunis en session extraordinaire à Maseru (Lesotho) en décembre 2008 ont demandé à l'Union africaine (UA) de déclarer la décennie 2010-2020 décennie de la femme africaine.

La proposition a été adoptée par la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement en janvier 2009 à Addis Abeba et le lancement officiel de la décennie eut lieu en octobre 2010.

L'objectif principal de la décennie consiste à promouvoir les politiques de développement afin de réduire l'écart créé dans les sociétés traditionnelles entre les hommes et les femmes et renforcer les capacités des femmes africaines pour faciliter leur autonomisation économique et encourager l'entrepreneuriat féminin.

Le programme de la décennie propose également de faciliter l'accès des femmes à la ressource financière à partir du fonds pour les femmes africaines, instrument mobilisateur et d'appui aux initiatives visant à consolider les politiques de développement. Les actions du comité national de coordination consistent à contrôler et évaluer la mise en œuvre des engagements conclus au plan international sur la parité, le protocole de l'UA sur les droits des femmes, la déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique ainsi que les objectifs du millénaire pour le développement. Mme Bend-



jaballah a affirmé que le comité devra préparer les rapports sur les activités entreprises au niveau national en matière de promotion des droits de la femme et les mécanismes d'intégration à tous les niveaux notamment pour l'accès à la ressource financière pour la création de projets dans le cadre des dispositifs d'emploi outre les stratégies d'enseignement et de formation. Le comité mobilisera le mouvement des femmes, coordonnera les actions des parties prenantes à tous les niveaux et œuvrera dans le sens de la promotion de la participation des hommes dans les activités de la décennie des femmes africaines. La ministre a enfin appelé les membres du comité à définir les moyens susceptibles de faire parvenir à la femme les informations nécessaires sur les facilités mises en œuvre en vue de sa promotion et de son intégration.

GRANDE BRETAGNE - ALGÉRIE

Développement durable : un entrepreneur algérien primé par la Reine Elizabeth II

L'Algérien Abdelhamid Guedroudji, patron d'une société spécialisée dans la mise au point de logiciels pour l'industrie pétrolière et gazière, a été primé par la Reine Elizabeth II pour le succès de son entreprise en termes notamment d'innovation et de contribution au développement durable.

Le patron de Petroleum Experts Limited, une entreprise basée en Ecosse, versée dans le développement des programmes et logiciels pour la gestion des champs pétroliers et gaziers, a reçu la semaine dernière des mains de la Reine, le prix «The Queen's Awards to Enterprise» (Trophée de la Reine pour l'entreprise).

Le prix est une prestigieuse distinction récompensant les compagnies et personnes qui excellent dans leurs domaines respectifs en termes de croissance sur le marché international, d'innovation et de contribution au développement durable.

L'entrepreneur algérien figure parmi une centaine d'autres, primés cette année pour



leur succès à la tête d'entreprises locales ayant connu une croissance substantielle à l'étranger et réalisé des bénéfices sur le plan commercial.

Le dossier de présentation des récipiendaires désigne Petroleum Experts Limited comme une entreprise «qui s'est établie une réputation d'innovation et d'expertise» et une compagnie, de création relativement récente (en 1990) qui a «investi massivement dans la recherche et le développement». Le dynamisme de l'entreprise ainsi que sa volonté de créer un plus grand marché et plus de possibilités, sont également mis en valeur.

Elle emploie une soixantaine d'ingénieurs et offre une large gamme de produits informatiques permettant aux clients de choisir la meilleure technologie pour chaque aspect de leurs systèmes de gestion des champs pétroliers et gaziers.

Les concepts de modélisation intégrés de la production ont essentiellement été développés par cette entreprise qui figure dans ce domaine dans le gotha mondial, selon des indications fournies par des magazines de référence comme le «Business Insider Magazine». L'Amérique du Nord et l'Europe restent les

plus grands marchés de l'entreprise, mais des progrès importants ont été faits pour imposer sa présence dans toutes les grandes régions productrices de pétrole.

Durant la dernière année, elle a pénétré cinq nouveaux marchés, comme l'Irak, le Nigeria et la Colombie, enregistrant les six dernières années, une croissance des ventes à l'étranger de 126%.

Le Moyen-Orient est en passe de devenir également l'une des régions les plus importantes commercialement pour l'entreprise qui y a engagé de nouvelles activités.

L'entrepreneur algérien, qui a accumulé une longue expérience dans l'industrie acquise dans différents pays d'Europe et d'Afrique avant de lancer en 1990 son entreprise, n'est pas à sa première distinction.

En 2011, il a obtenu le prix de la Meilleure innovation au Royaume-Uni pour les compagnies privées, en 2010 celui de l'entreprise de l'année en Ecosse et en 2009 le prix de la meilleure entreprise en Ecosse.

LE DG DES IMPÔTS M. RAOUIA L'A ANNONcé À BLIDA La modernisation de l'administration fiscale est en bonne voie



Le directeur général des Impôts, Abderrahmane Raouia, a considéré mardi à Blida que le processus de modernisation de l'administration fiscale, entamé il y a quelques années, était en bonne voie.

«La réalisation de nouvelles structures de proximité, le renforcement des effectifs et l'amélioration des conditions d'accueil, d'information et d'orientation des chefs d'entreprises, constituent les principaux piliers d'une administration fiscale moderne que nous voulons atteindre», a ajouté M.Raouia, lors d'un point de presse organisé à l'issue d'une visite de travail dans la wilaya.

Selon lui, les opérateurs économiques se sont encouragés à s'acquitter de leurs charges fiscales si les services des impôts leur réservent «un accueil convenable» et leur «facilient au maximum la tâche à travers l'éradication des lourdeurs bureaucratiques».

Le directeur général des Impôts a tenu à rappeler que ses services ont déjà fait preuve d'une «disponibilité pour accompagner convenablement le développement économique» du pays à travers l'exemption des nouvelles PME, créées dans le cadre des dispositifs Ansej, Cnae et Angem, de deux années de paiement de charges fiscales.

La nouvelle stratégie des services fiscaux est fondée également, a-t-il expliqué, sur la transparence qui devrait régner dans les relations entre les entreprises et les services des impôts. «Nos services sont là pour accompagner les entreprises, mais il faut aussi que les opérateurs économiques fassent preuve de bonne foi en déclarant leurs chiffres réels», a indiqué M. Raouia.

Dans la wilaya de Blida, le même responsable s'est rendu dans trois centres de proximité des impôts en réalisation au niveau des communes de l'Arbâa, Boufarik et Mouzaïa, dont les travaux connaissent un taux d'avancement jugé appréciable, et dont la réception est prévue avant la fin de l'année en cours.

M. Raouia a également inspecté le chantier d'un grand centre des impôts à Ouled Yaïche, insistant auprès des entrepreneurs sur la nécessité de respecter les normes de sécurité et les délais de réalisation afin de mettre en service ces nouvelles structures.

TRANSPORTS

Baisse de plus de 23% du transit de passagers au port d'Alger au 1^{er} semestre 2013

Le nombre de passagers ayant transité par le port d'Alger au 1^{er} semestre 2013 s'est établi à 50.917 contre 66.788 durant la même période en 2012, en baisse de 23,7%, indique mercredi un bilan de l'Entreprise portuaire d'Alger (EPAL).

Le nombre de passagers ayant débarqué au port de la capitale a atteint 25.793 de janvier à juin 2013 contre 36.234 durant les six premiers mois de 2012, en baisse de 28,81%, précise un document obtenu par l'APS. Quant au nombre

de voyageurs qui ont embarqué à partir du port d'Alger, il est en baisse de 17,78% à 25.122 personnes au 1^{er} semestre 2013 contre 30.554 au 1^{er} semestre 2012, selon les chiffres de l'EPAL. Le mouvement véhicules-passagers a également connu une baisse de 15,74% s'établissant à 27.076 véhicules de janvier à juin 2013 contre 32.132 pendant la même période de l'année 2012.

Le nombre de véhicules ayant débarqué au port d'Alger est de 13.560 véhicules au 1^{er} semestre 2013 contre 17.568

de janvier à juin 2012, soit un recul de 22,81%. Même constat pour les véhicules embarqués qui ont enregistré une baisse de 7,20% à 13.516 véhicules durant les six premiers mois de l'année 2013 contre 14.364 à la même période en 2012.

L'EPAL est une filiale de la SGP-Sogeports qui détient également pour le compte de l'Etat les entreprises portuaires d'Annaba, d'Arzew, de Béjaïa, de Djendjen, de Ghazaouet, de Mostaganem, d'Oran, de Skikda, et de Ténès.

APS

AÉROPORT D'ALGER

Nouvelle tour de contrôle : appel à finaliser le projet de l'aéroport d'Alger

Le Syndicat national du personnel de la circulation aérienne (SNPCA) a appelé mardi les pouvoirs publics à finaliser le projet de construction de la nouvelle tour de contrôle de l'aéroport international Houari-Boumediene.

«L'actuel bloc technique, structure datant d'avant l'indépendance, ne peut plus répondre à une prise en charge du trafic aérien de l'aéroport de la capitale qui enregistre près de 300 mouvements au quotidien», précise le SNPCA dans un communiqué.

Le syndicat rappelle que le projet de construction de la nouvelle tour de



contrôle accuse un retard depuis plus de 8 ans à cause «des lourdes administratives incompréhensibles et inacceptables». Par ailleurs, le SNPCA a rendu hommage à l'ensemble des travailleurs pour leur mobilisation immédiate suite à l'incendie provoqué par un court-circuit électrique qui a eu lieu lundi en fin d'après-midi au niveau de la salle technique de la tour de contrôle de l'aéroport d'Alger, une mobilisation qui a permis la normalisation de son exploitation. Le ministre des Transports Amar Toui qui s'était déplacé sur les lieux pour s'enquérir de la situation, avait indiqué que l'incendie avait pour origine un court-circuit qui s'est déclaré dans un climatiseur dans un niveau inférieur de la tour.

Plusieurs vols ont été déroutés vers l'aéroport d'Oran. Le président-directeur général de l'entreprise de gestion des services et infrastructures aéroportuaires d'Alger (EGSA), Allache Tahar, avait précisé, pour sa part, que les équipements techniques de la tour de contrôle n'ont pas été endommagés.

LA RÉUNION DU CC DU FLN TRIBUTAIRE DE L'ASSAINISSEMENT DE LA SITUATION AU SEIN DE LA DIRECTION DU PARTI Belayat monte au créneau

Le coordonnateur du bureau politique du parti du Front de libération nationale (FLN), M. Abderrahmane Belayat a affirmé, mardi, que «la tenue d'une réunion du Comité central (CC) du parti est tributaire de l'assainissement de la situation qui prévaut au sein de la direction».

«La tenue d'une réunion du CC est étroitement liée à l'impératif assainissement de la situation qui prévaut au sommet», a indiqué M. Belayat dans un communiqué dont une copie est parvenue à l'APS.

Il a précisé, dans ce contexte, que «la conjoncture extrêmement sensible que traverse le pays et celle qui prévaut dans les pays arabes et africains voisins nous imposent en tant que parti d'œuvrer à la préservation de notre cohésion et de s'écartier autant que faire se peut des dissidences internes, lesquelles auraient un impact certain et palpable sur le déroulement des institutions de l'Etat». «Une réunion du CC tenue dans

ces conditions serait un échec», a-t-il souligné.

S'exprimant sur la réunion du bureau politique du FLN, M. Belayat a affirmé qu'à aucun moment, je ne me suis opposé à la tenue d'une réunion du bureau politique. J'ai plutôt tenu compte de la volonté de certains frères des deux camps.

«Je ne vois pas d'inconvénient à la tenue d'une réunion regroupant des membres du bureau politique, pour peu que ces derniers procèdent à un échange de vues et d'idées concernant les affaires du parti sans pour autant perdre de vue ou porter atteinte aux règles élémentaires régissant les réunions des instances officielles, à savoir l'existence d'une personne habilitée à convoquer, présider et proposer l'ordre du jour de cette instance», a poursuivi le coordonnateur du bureau politique.

«Eu regard à l'absence de certains membres du bureau politique qui se trouvent actuellement à l'étranger, cette



question sera tranchée après la fête de l'Aïd si la nécessité d'une réunion du bureau politique serait avérée», a-t-il ajouté. Après avoir souligné l'impératif de «faire preuve de discipline et respecter les conditions légales qui s'appliquent sur l'article 9 du règlement intérieur du CC», M. Belayat a exprimé «son entière disponibilité à accompagner toute initiative de nature à préserver les intérêts du parti et l'unité de ses rangs».

Le feuilleton inachevé

OL

L'initiative de Mohamed Alioui du Bureau politique du parti du FLN de convoquer cette instance dirigeante prolonge le feuilleton de la « crise au sein du FLN ».

Programmée pour jeudi, la réunion se tiendra que «Belayat y assiste ou non». Elle déboucherait sur la fixation d'une date de session du comité central du parti du FLN.

Mohamed Mechebek, membre du BP chargé des organisations a bien voulu se prononcer sur cette évolution qui complique les choses : « Il est vrai que Mohamed Alioui a agi de façon précipitée, d'autant plus que cela ne relève pas de ses compétences de convoquer une quelconque instance du parti. J'ai répondu à son approche en lui rappelant que le seul responsable ayant mission de réunir le BP est Abderrahmane Belayat, l'actuel coordonnateur. Ce qui se passe est dommageable pour l'image

du parti, car «le parti réel, le parti des militants est tout à fait attentif aux décisions du coordonnateur. Pas aux tambours médiatiques. » Mohamed Alioui maintient l'invitation faite à « tous les membres du BP d'assister à cette réunion informelle et de concertation qui pourrait être présidée par Abderrahmane Belayat pour échanger sur un seul point : la convocation du comité central du parti dans des délais proches. Et éventuellement des désignations à l'APN. » Mohamed Alioui est certain de la présence de 11 membres du BP « Madioui Bradai l'ayant mandaté par procuration. »

« La réunion aura finalement lieu le samedi «car les ministres membres du BP seront en déplacement le jeudi». Kassa Aïssi confirme le report de la réunion tout en précisant que la situation du parti est dans cet intervalle-temps « où l'ancien ne peut plus revenir et le nouveau n'arrive pas à s'imposer. » et que « l'agitation de Khaoua est stérile car les prérogatives du parti prévoient la désignation de ses mandants aux ins-

tances élues. » Alioui se serait-il substitué à Abdelaziz Ziari « mandaté » initialement par les « 8+1 » pour prendre la langue avec tous les membres du BP et les convaincre de tenir une réunion. Des observateurs mettent l'accent sur le refus catégorique des amis de Mohamed Abada de convoquer une session du comité central dans les conditions actuelles.

Le rapport des forces se présenterait ainsi : ceux qui voudraient précipiter la tenue d'une session du comité central : tous les membres du BP moins Belayat, Si Affif et Mechebek, à en croire Alioui. Ce qui voudrait dire que Daïdaoua et Zehali ont rejoint les « 8+1 », des membres du CC hostiles au groupe Belayat (lequel en évalue le nombre à 50 tout au plus). Le groupe Belayat a, pour lui, la « légalité », les mouhafadhs qui sont pour la plupart membres du CC et les députés membres de cette instance. Ils peuvent compter sur l'alliance « objective » des redresseurs » dans cette épreuve.

De rudes joutes sont à prévoir.

AÏD EL FITR

40% des commerçants dont 8000 boulanger mobilisés pour assurer la permanence

• Hausse de 10% des prix des vêtements

Rachid Rachedi

Pas moins de 8000 boulanger assureront la permanence durant les trois jours de l'aïd en vue de garantir l'approvisionnement en pain à travers l'ensemble du territoire national, a indiqué hier le président de la commission nationale des boulanger, M. Mohamed Hantour, lors d'une conférence organisée au siège de l'union générale des commerçants et artisans algériens sur le marché du prêt-à-porter et l'organisation de la permanence des commerçants pendant la fête de l'aïd.

La liste des artisans boulanger retenus pour travailler les jours de l'aïd et qui assureront la production de 80 millions de baguettes de pain, ne comprendra cependant pas, ceux ayant déjà fermé boutique pour leurs congés annuels, a souligné M. Hantour.

Synonymes de congé pour la plupart des commerçants, les jours de l'aïd ont durant longtemps été marqué de pénuries en denrées alimentaires de première nécessité. Pour d'y remédier, le ministère du Commerce, a adopté dernièrement, une loi pour réguler le marché national pendant les jours fériés notamment l'aïd. A cet effet des commissions de régulation des calendriers de permanences des commerçants composés de représentants des directions du commerce, de l'UGCAA, des PAPC, PAPW et présidées par les walis, seront chargés d'établir les listes de permanences durant l'aïd.

De son côté, le porte-parole de l'UGCAA, M. El Hadj Tahar Boulenouar, a tenu à préciser que 40% des commerçants (toutes activités confondues) seront concernés par le calendrier de permanence au niveau national. Selon lui, cette mesure, bien que bénéfique, adoptée dans le but d'assurer l'approvisionnement en produits alimentaires durant l'aïd, à négliger un partenaire essentiel dans son application effective, les commerçants. «L'établissement des listes ne prend pas en considération les conditions de travail des commerçants. A titre d'exemple, 70% des artisans boulanger résident hors wilaya de leur travail.

Ces derniers ont bossé durant tout le ramadan et on voudrait les faire travailler encore pour l'aïd. Il faut mobiliser d'abord les commerçants qui résident près du lieu de leur travail, puis compléter les listes avec ceux qui restent» a préconisé M. Boulenouar.

Par ailleurs, s'expriment sur le marché du prêt-à-porter, le porte-parole de l'UGCAA, a indiqué que les prix des vêtements ont enregistré cette année une hausse de l'ordre de 10% par rapport à la même période de l'année dernière. D'après lui, cette augmentation s'explique en partie par le fait que 70% des vêtements présents sur le marché national sont issus de l'importation, particulièrement de Turquie et de Chine.

«Il ne faut pas oublier aussi que les Algériens dépensent annuellement plus de 100 milliards de dollars pour les achats de l'aïd et de la rentrée scolaire.

Avec une moyenne de 2600 à 3000 da par personne, nos compatriotes dépensent près de 40 milliards de DA rien que pour l'aïd. Ce rush provoque incessamment une flambée des prix» a affirmé M. Boulenouar.

Cette hausse des prix risque de perdurer car selon l'UGCAA, la production nationale dans le textile et le prêt-à-porter reste nettement insuffisante puisque au jour d'aujourd'hui elle ne couvre que 30% des besoins locaux.

EL-OUED

STILL

Saisie de 5,749 tonnes de résine de cannabis

Une quantité de 5,749 tonnes de résine de cannabis a été saisie mardi, un peu avant l'heure de la rupture du jeûne, près de la localité de Still, sur l'axe routier menant vers le chef lieu de la wilaya d'El-Oued, a-t-on appris mercredi auprès de la direction régionale des Douanes d'Ouargla.

La drogue a été saisie, lors d'un contrôle routier, à bord d'un camion doté d'une caisse spécialement aménagée pour dissimuler la drogue, a-t-on précisé en signalant que le chauffeur du camion a été arrêté.

L'opération a été menée conjointement par les éléments de l'Armée nationale

populaire relevant de la 4^{ème} région militaire et de la brigade mobile des douanes de Still. La drogue était conditionnée dans des plaquettes de différents poids, a-t-on fait savoir.

La marchandise saisie a été évaluée à 2,29 millions DA et le moyen de transport utilisé pour son acheminement à 1,3 million DA, tandis que l'amende encourue a été fixée à 2,31 milliards DA, a-t-on précisé de même source.

Le mis en cause sera déféré devant la justice une fois achevées les procédures légales d'usage, a-t-on ajouté à la direction régionale des Douanes d'Ouargla.

58 quintaux de kif traité saisis à El-Oued

Cinquante-huit (58) quintaux de kif traité ont été saisis mardi dans la zone d'El-Hamraya dans la wilaya d'El-Oued, indique mercredi un communiqué du ministère de la Défense nationale. «Un détachement de l'Armée nationale populaire au niveau de la 4^{ème} Région militaire et précisément dans la zone d'El-Hamraya, secteur opé-

rationnel d'El-Oued, et en coordination avec les services de sécurité spécialisés et les services des Douanes, ont saisi, le mardi 30 juillet à 18h30, une grande quantité de drogue (kif traité) s'élevant à cinquante huit (58) quintaux», précise le communiqué.

La drogue saisie était «transportée à bord d'un camion et camou-

flée sous un chargement d'engrais chimique traditionnel», selon le ministère qui signale que le chauffeur du camion a été arrêté.

Cette opération est la troisième du genre au niveau de la 4^{ème} Région militaire durant le mois de juillet, après celles ayant permis la saisie de 47 et de 16 quintaux de kif traité, a-t-on rappelé de même source.

Plus de 1900 cas d'envenimation scorpionique au premier semestre

Un total de 1.904 cas de piqûres de scorpion, ayant entraîné 3 décès, ont été enregistrés, durant le premier semestre de l'année, à travers la wilaya d'El-Oued, a-t-on appris auprès de la direction de la santé, de la population et de la réforme hospitalière (DSPRH). Les communes de Reguiba, Nakhlia, Hassi-Khefifa, Guemmar et Miyeh-Ouensa, sont les plus touchées par ce phénomène, au vu de leur vocation agro-pastorale, a indiqué le chef de service de la prévention, Saïd Adouka.

Ce nombre élevé de cas de piqûres du scorpion est aussi dû à l'absence d'hygiène dans les exploitations agricoles et au non-respect des mesures de prévention et des précautions nécessaires à prendre, a-t-il ajouté.

Selon le responsable, 90% des cas d'envenimation au scorpion sont enregistrés au niveau des exploitations agri-

cole alors que les 10 % restants le sont à proximité des groupements d'habitations, d'où, a-t-il dit, la nécessité de multiplier les campagnes de sensibilisation au profit des exploitants agricoles.

Les services de la santé sont mis en alerte, en début de chaque saison estivale, selon M. Adouka qui signale la prise en charge des victimes au sein des établissements hospitaliers et de santé de proximité, où ils bénéficient du sérum anti-vénin de scorpion et sont gardés en observation durant les premières heures qui suivent la piqûre.

La direction de la santé, en collaboration avec les communes et la participation des scouts musulmans algériens, a établi un programme de sensibilisation en direction des populations des localités les plus touchées par le fléau, a-t-on fait savoir.

APS

UN BILAN DE LA PROTECTION CIVILE

BOUIRA: 137 accidents de la route enregistrés depuis le début du Ramadhan

Cent trente-sept (137) accidents de la route ont été enregistrés depuis le début du Ramadhan dans la wilaya de Bouira, selon des statistiques fournies hier par la Protection civile.

«137 accidents ont été enregistrés depuis le début du mois sacré dans la wilaya de Bouira», a indiqué M. Fatah Doukari, responsable à la cellule de communication de la Protection civile, précisant que la majorité des ces accidents avaient eu lieu sur l'autoroute Est-Ouest (40 accidents).

Dix-neuf accidents se sont produits sur la RN8 reliant Bir

Ghbalou à Sour El-Ghouzlane, 19 sur RN5 et 10 sur la RN18 qui relie la ville de Bouira à celle d'Aïn Bessam, selon la même source.

Ces accidents, dont 54 collisions entre véhicules et 70 cas de dérapage, ont causé la mort de neuf personnes ainsi que des blessures à près de 200 autres, a précisé le responsable. «Cinq personnes sont décédées dans un accident de la route ayant eu

lieu sur l'autoroute est-ouest et quatre autres sur la RN8», a-t-il détaillé.

«Pour la seule journée de mardi, il a été signalé quatre accidents, survenus sur la RN 5 (Béchoul), sur l'autoroute Est-Ouest au niveau de Lakhdarria et à Sour El-Ghouzlane», a-t-il ajouté.

SELON LA GENDARMERIE NATIONALE

91 morts et 1173 blessés en une semaine

Quatre-vingt et onze (91) personnes ont été tuées et 1173 autres blessées dans 629 accidents de la circulation survenus entre le 23 et le 29 juillet à travers l'ensem-

ble du territoire national, a indiqué mercredi un communiqué du Commandement de la Gendarmerie nationale. La wilaya de Médéa a enregistré le plus grand

nombre d'accidents avec 40 sinistres suivie des wilayas de Sétif (33 accidents), Ain Defla (26 accidents) et Boumerdès (22 sinistres). L'excès de vitesse, les dépasse-

ments dangereux, la négligence des piétons et le non respect de la distance de sécurité sont les principales causes de ces accidents, selon le communiqué.

LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE Les gendarmes saisissent à Tébessa**9.000 litres de gas-oil et 73 ovins**

Les éléments de la Gendarmerie nationale ont saisi, ces dernières 24 heures en plusieurs endroits de la wilaya de Tébessa, 9.000 litres de gas-oil et 73 têtes d'ovins destinés à la contrebande, a-t-on appris hier auprès du groupement de ce corps de sécurité. Un premier lot de 6.000 litres de carburant a été découvert dans une cache isolée

située au lieudit Daraâ, dans la commune frontalière d'El Merdj, où se trouvaient deux contrebandiers âgés de 19 et de 31 ans qui ont été arrêtés sur les lieux, tandis que 3.000 litres ont été saisis à bord de véhicules utilitaires, a-t-on ajouté. De leur côté les éléments de la brigade de Chréa (40 km au sud de Tébessa) ont déjoué une tentative

d'exportation frauduleuse vers la Tunisie de 73 têtes de moutons dérobées d'une ferme située au lieudit Hanchir El Kerkam, dans la commune de Tlydjén.

Les présumés voleurs de ces bêtes ont été arrêtés et seront incessamment présentés devant la juridiction compétente, a-t-on indiqué de même source.

M'SILA

Mécontents de la négligence quasi-totale de leur localité, un groupe d'habitants de la commune de Slim, 128 kilomètres du chef-lieu de la wilaya de M'Sila, reprochent à leurs élus ce laisser-aller et interpellent le wali à prendre en charge leurs nombreuses doléances, afin de leur réservier une vie décente.

Mouad B.

Selon le contenu d'une pétition, les habitants continuent toujours de s'approvisionner en viande chez des marchands ambulants et chez les commerçants au marché qui leur vendent ce

Les habitants de Slim réclament la création d'un abattoir dans leur commune



produit dans des conditions d'hygiène déplorables.

Cette viande qu'ils consomment provient de l'abattage clandestin, ce qui ne préserve pas leur santé du danger, alors que les terrains existent pour la réalisation d'un abattoir communal, soulignent-ils. « Il n'y a ni abattoir ni les conditions de présentation qui res-

pectent la chaîne de froid », précisent-ils. « La viande est exposée à la chaleur et à la poussière des souks », ajoutent-ils.

La commune de 10 000 habitants ne renferme qu'une boulangerie, ce qui créé, selon eux un problème d'approvisionnement en pain, surtout durant ce mois de Ramadhan.

Les habitants du quartier Safsaf exigent la rénovation du réseau d'assainissement

Les habitants du quartier Safsaf à Boussaâda, 68 kilomètres au sud de la wilaya de M'Sila, réclament la réfection des canalisations d'assainissement.

Les habitants se plaignent des odeurs nauséabondes qui se

dégradent des égouts à ciel ouvert. De plus, les risques de MTH et autres maladies qui peuvent être transmises par les mouches et les moustiques qui y pullulent, sont loin d'être négligeables. « Il faut vivre là, pour avoir une idée claire sur notre calvaire », disent les habitants en faisant référence aux odeurs nauséabondes qui se dégagent de ces égouts. « On a écrit aux responsables locaux, mais en vain », ajoutent-ils.

Mouad B.

Les habitants de Aïn Djerrad veulent leur part de développement

Dans une requête adressée aux responsables locaux, les habitants du village d'Aïn Djerrad, dans la commune de Hammam Dalaâ, 30 kilomètres du chef-lieu de la wilaya de M'Sila, expriment leur regret sur le mépris et l'indifférence affichés par les autorités locales, quant à la prise en charge de leurs revendications. En ce sens, pour mieux expliquer les retards enregistrés en matière d'amélioration du cadre de vie des habitants, un nombre de points ont été soulevés dans le document transmis aux autorités, dont une copie nous a été remise. Les rédacteurs de la requête ont mis l'accent en premier lieu sur le problème d'alimentation en eau potable. « Notre région renferme de l'eau mais elle est acheminée vers les communes limítrophes », disent les habitants qui ajoutent qu'ils achètent des citernes à 1200 DA.

Un centre de santé ou un point de soin, est l'autre demande des villageois. Ils le réclament pour leur éviter les déplacements surtout en cette période de grandes chaleurs où le risque de piqûres de scorpions est très présent.

Les villageois réclament aussi des ralentisseurs sur la RN 60 qui passe par leur village.

Mouad B.

MILA L'abattage clandestin, une menace pour la santé publique

L'abattage clandestin dans la wilaya de Mila se pratique depuis la nuit des temps chaque jour, notamment pendant le mois de Ramadhan, dans l'impunité la plus totale sans que cela ne semble inquiéter, autre mesure, les responsables concernés. Ce commerce juteux pour les maquignons qui n'ont cure de la santé des citoyens, dès lors qu'ils en tirent le plus grand profit notamment pendant les marchés hebdomadaires où tous les coups sont permis pour renflouer les caisses aux dépens d'une population, parfois par inconscience des risques que cela représente et parfois par complicité juste pour gagner quelques dinars ! Preuve en est que l'on constate, chaque jour que Dieu fait, un bon nombre de citoyens se rendre quotidiennement à ces marchés très spécifiques destinés à l'abattage clandestin de bétail et à la vente de la viande et autres abats loin de tout contrôle sanitaire et dans un climat d'insalubrité déplorable pour « commander » ce dont ils ont besoin parfois en se bousculant parfois pour dégoter le « bon » morceau. Une simple virée sur les lieux provoque la nausée d'autant que l'état des lieux est repoussant par les immondices et les restes des abats vidés sur place attirant des essaims de moustiques. La différence de prix expliquerait, sans aucun doute, que la viande vendue au niveau de ces marchés est issue de l'abattage clandestin. Exposée au soleil, elle est étalée sur des tables de fortune, dépourvues, sans respect, des conditions d'hygiène les plus élémentaires et de la chaîne du froid.

En dépit du renforcement du contrôle et des saisies effectuées par les services

chargés de la protection du consommateur et de l'inspection vétérinaire, le commerce de la viande issue de l'abattage clandestin continue de prospérer. Le phénomène de l'abattage clandestin, limité il y a quelques années aux seules communes périphériques du nord de la wilaya, semble prendre des proportions alarmantes.

Malgré les risques, ce produit est très prisé car la hausse vertigineuse des prix de la viande ovine et bovine en est la cause. Les étals illicites de vente de viande blanche et rouge commencent à foisonner dans tous les marchés à travers la wilaya de Mila. Des individus s'autoproclamant bouchers, exhibent leurs marchandises à l'air libre. Ce qui constitue une réelle menace pour la santé des consommateurs. La lutte contre ce phénomène nécessite non seulement un travail de coordination avec les forces de sécurité, mais surtout la sensibilisation des consommateurs, qui n'hésitent pas à acheter ces viandes de qualité douteuse pour des besoins d'économie. Ce fléau risque, faute de réactions énergiques et restrictives de la part des services concernés, de prendre des proportions inquiétantes aux incidences nuisibles à la santé publique.

Devant des marchands sans scrupules et une clientèle pas du tout exigeante, on ne peut s'attendre qu'au pire. Une complicité affligeante de part et d'autre. Nous sommes en face d'un danger réel qui guette la santé des citoyens et pourtant personne ne semble se préoccuper de ce phénomène aux retombées désastreuses sur la santé publique.

Saber

TISSEMSILT

Des fruits inaccessibles

Cet été, même les fruits de saison sont devenus inaccessibles pour le modeste consommateur, c'est-à-dire que la tendance de l'augmentation des prix a touché tous les domaines pour les fruits de saison, tels les figues, le raisin, les figues de Barbarie... Nous prenons l'exemple des figues qui sont cédées à 300 DA le kg alors que l'année précédente elles étaient cédées à 50 DA le kg. C'est inouï tout de même que les figues soient devenues un fruit de luxe ! C'est le même cas pour les figues de Barbarie, qui, de tout temps, étaient le fruit du modeste citoyen, mais qui ont pris de l'importance et se vendent à 10 DA la pièce. Oui, nous savons que ce fruit est désaltérant ; mais à la limite sauvage, il ne consent aucun investissement pour sa production ou pour sa culture. Il vit d'eau de pluie et de soleil. Ce fruit se vendait dans le passé à 2 DA la pièce. De la sorte, les citoyens qui avaient l'habitude de se rabattre sur ces fruits populaires et peu chers, ont dû malheureusement se rabattre sur les fruits de grande valeur sur le marché. Il est loin le temps où les figues et celles de Barbarie s'offraient et se vendaient presque gratuitement, c'est-à-dire à des prix dérisoires.

La zlabia et le kalb-ellouz se vendent à ciel ouvert

En cette période de ramadhan, le commun des citoyens s'interroge, sur l'activité de fabrication ou de revente de la zlabia, qui a été revue sensiblement à la baisse. A travers l'ensemble du périphérique urbain de la ville de Tissemsilt, il nous a été permis de constater, qu'environ une vingtaine de fabricants de zlabia se sont installés, comparativement à l'année écoulée, où plus d'une centaine avaient opté pour ce commerce. Si, des dizaines de commerçants, se sont vus refuser l'autorisation d'exercer, ainsi que les potentiels revendeurs, il n'en demeure pas moins, que certains pères de familles s'interrogent, sur le comment et le pourquoi. En effet, il se trouve que quelques marchands ambulants, continuent d'exercer la vente de kalb-ellouz et autres sucreries, en pleines artères centrales et avenues principales de la ville. La balle est dans le camp des responsables concernés.

L'incontournable du pain d'orge

De mémoire de Tissemsilt, le pain d'orge a toujours fait partie de la table de Ramadhan. Cette galette d'orge, connue dans plusieurs régions du pays, demeure omniprésente et en consommation, conjointement avec une « chorba » ou un « h'rira », est un délice pour plus d'un consommateur de ce produit légué par nos ancêtres. Cette galette traditionnelle a la vertu d'être un laxatif pour les uns. Pour d'autres, elle agrémenté le repas de rupture du jeûne. Beaucoup pensent que ce pain d'orge, qui est cuit dans un four traditionnel, a un goût extra. Pour perpétuer cette tradition, beaucoup ont construit, dans leurs habitations, de tels fours, vu que ce pain d'orge est très demandé durant ce mois de ramadhan.

Ould Sidi Amar

Parkings sauvages ou le casse-tête quotidien des automobilistes

«C'est un parking payant», lance un jeune gardien à l'adresse d'un automobiliste qui venait juste de garer sa voiture dans une ruelle à Alger-centre. Cette scène, les automobilistes algériens la vivent au quotidien, depuis des années maintenant, après que des jeunes gens se sont autoproposés maîtres des espaces «anarchiques» de stationnement.

Même s'il est difficile de donner le nombre exact des ces parkings sauvages dans la capitale, leur prolifération a pris ces derniers temps la dimension d'un phénomène mettant à rude épreuve aussi bien les nerfs des automobilistes que leurs bourses.

A Alger-centre, à l'instar d'autres grandes communes de la capitale, ruelles et rues notamment celles à proximité des institutions de l'Etat, des administrations et des marchés, sont occupées par des jeunes, désœuvrés pour la plupart, qui improvisent des parkings sauvages. Un créneau, certes illégal, mais lucratif et juteux.

Cela est devenu une scène banale. Aussitôt un automobiliste gare sa voiture qu'il est interpellé par un jeune pour lui signifier, des fois avec un air menaçant, qu'il s'agit d'un parking et lui annoncer le prix, qui varie selon l'endroit et l'heure, atteignant des fois la somme de 200 DA. Et que ce soit pour des heures ou quelques minutes, le «tarif» ne change pas.

Cette situation n'est pas sans soulever l'ire et l'indignation des automobilistes, souvent obligés de mettre la main à la poche pour éviter de rentrer en conflit avec ces «nouveaux vigiles» subissant, la mort dans l'âme, leur dictat.

«C'est révoltant. Partout où vous stationnez votre voiture même pour acheter une baguette de pain ou un sachet de lait, des jeunes vous interpellent pour vous faire comprendre qu'il s'agit d'un parking payant», s'indigne Ahmed, quinquagénaire, employé du secteur de l'éducation nationale.

«Souvent, ils vous font comprendre que si vous refusez de payer, vous devez en assumer les conséquences», ajoute-t-il. Les conséquences, c'est le vol probable d'un accessoire ou des égratignures au véhicule qui coûteront des dépenses supplémentaires aux «fortes têtes».

Pour l' anecdote, Ahmed se rappelle quand une fois il a été approché par un jeune pour lui demander de payer le parking après avoir stationné devant une mosquée pour faire la prière.

Ramadhan: un mois propice pour improviser des parkings de jour comme de nuit

Le mois sacré de Ramadhan, qui se caractérise par ses soirées animées, est également une aubaine à ne pas rater pour des jeunes qui se sont autoproposés également gardiens de parkings anarchiques durant la nuit. En effet, le grand flux des

familles vers le centre de la capitale, ses quartiers huppés et ses principales artères commerçantes, soit pour profiter des soirées ramadanesques, soit pour faire des achats nécessaires à l'occasion de l'Aïd El-Fitr qui s'approche, est mis à profit par des jeunes qui improvisent des parkings de nuit dès la rupture du jeûne jusqu'à l'heure du shour. «Comme si le casse-tête des parkings sauvages du jour ne suffisait pas, ces nouveaux vigiles, qui ne sont munis ni de badges ni d'autorisations, improvisent des parkings de nuit», s'emplore Rédha, venu à Alger-centre en famille pour l'achat des vêtements de l'Aïd El-Fitr pour ses deux filles de 6 et 4 ans et qui a stationné son véhicule à la rue Larbi Ben M'hidi en plein centre d'Alger.

«Imaginez un peu la somme que vous devez débourser si vous êtes amenés à stationner votre véhicule une quinzaine de fois par jour à différents endroits», s'est-il exclamé.

Eradication des parkings sauvages : l'autre grand chantier des pouvoirs publics

Le ministre de l'Intérieur et des collectivités locales, Daho Ould Kabila, avait déjà annoncé que le prochain «chantier» des pouvoirs publics, après celui de la résorption des marchés informels, c'est mettre un terme au phénomène des parkings sauvages. «Il n'est plus possible de continuer à s'accommoder du comportement de jeunes gens qui s'autoproclament gardiens de parking et qui constituent parfois un danger pour les automobilistes», avait-il indiqué lors d'une de ses rencontres avec des walis. Dans ce contexte, le président de l'Assemblée populaire communale d'Alger-centre, Abdelhakim Bettache, a indiqué à l'APS qu'une instruction, qui date de trois mois, émanant du ministère de l'Intérieur, avise les présidents des communes de faire le recensement des parkings sauvages. «On a recensé au niveau de notre commune 75 parkings anarchiques. Après étude de certains dossiers fournis par des gens qui assurent la gestion de ces espaces, on a légalisé jusqu'à présent 5 parkings sauvages où des badges, des gilets et des autorisations ont été remis aux bénéficiaires pour la gestion de ces parkings pour 2 années renouvelables», a-t-il expliqué. «La gestion d'un seul parking peut être confiée à 2 ou 3 personnes pour résorber le maximum le chômage au niveau de la commune», a-t-il ajouté, précisant que le tarif de stationnement au niveau de ces parkings, certains ouverts de jour comme de nuit, a été fixé à 30 DA. M. Bettache a souligné la nécessité de fixer une date butoir pour l'étude de toutes les dossiers des personnes désireuses de gérer légalement ces parkings pour pouvoir par la suite procéder à l'éradication des espaces de stationnement anarchiques.

APS

Souika et Rahbet Essouf, à Constantine... tous les parfums du mois de Ramadhan

Les quartiers mythiques de la vieille ville de Constantine, Souika et Rahbet Essouf, situés en plein cœur de la ville du Vieux Rocher, retrouvent leur «magie» à l'occasion de chaque mois de Ramadhan, en dépit des profondes lésardes du temps.

quartiers constituent «un besoin vital», notamment lors de ce mois sacré de Ramadhan où les souvenirs du bon vieux temps remontent à la surface, elle demeure cependant «recommandée» pour les pères et les mères de familles à la recherche de bonnes affaires et des prix intéressants.

Sur ces lieux où se mêlent le légal et l'informel, la spiritualité et la réalité avec toutes ses vérités, les Constantinois ne risquent jamais de rentrer «bredouille» car ici l'on trouve de tout, et en quantités industrielles.

De la viande bovine et ovine au lait (petit lait) en passant par la «khatfa», la fameuse pâte destinée à la farce du bourek, en passant par la galette faite maison, tout est à portée de main.

La spiritualité n'est pas absente, non plus. Les nostalgiques peuvent y déguster gratuitement les senteurs de l'antiquité en traversant les ruelles



protégés par leur «bonne étoile» qui les a aidés, jadis, du temps des vaches maigres, à résister à la misère, et qui les aide encore aujourd'hui à se «protéger» de ce qu'on nomme le progrès, au luxe envahissant et la richesse ostentatoire, estimant avec beaucoup de fierté et d'admiration les inconditionnels de ces quartiers. «Même si je n'ai rien à y faire, je trouverai toujours une raison pour y aller», avoue spontanément Insaf, une jeune enseignante à l'université qui affirme avoir attrapé ce «virus» depuis son enfance lorsqu'elle accompagnait sa maman pour faire des courses ou rendre visite à des parents.

Si pour les plus nostalgiques, une randonnée dans ces vieux

de ces quartiers dont chaque pavé a une histoire à raconter ou un mythe à perpétuer.

Les milliers de Constantinois qui transistent quotidiennement par ces lieux, «même s'ils le font de manière mécanique, se ressourcent sans même s'en rendre compte», lâche Zhor, une constantinoise de 70 ans. La vieille femme qualifie de «hérapéutique» (dou'a) l'air rempli d'éffluves de toutes sortes émanant de ces vieux quartiers situés à proximité du mausolé de Sidi Rached, le saint patron de la ville, enterré quelques mètres plus bas, sous le pont éponyme.

À quoi ressemblerait le Ramadhan, à Constantine, sans la Souika et sans Rahbet Essouf.

TIZI-OUZOU

Lancement en réalisation de 90% des opérations inscrites pour la wilaya

L'assainissement de la nomenclature des projets inscrits à l'indicatif des différents secteurs du développement de la wilaya de Tizi Ouzou, a donné lieu au lancement, à ce jour, de 90% des opérations retenues au titre des différents programmes d'investissement public, a indiqué mardi le wali, M. Abdellah Bouazghi.

«Cette dynamique impulsée à la concrétisation des programmes de développement alloués à la wilaya englobe même des opérations inscrites en 2013, tout en prenant en charge d'autres opérations en souffrance depuis de longues années pour de multiples raisons», a expliqué le chef de l'exécutif lors d'un point de presse consacré à l'évaluation de l'état de développement de la wilaya.

«L'indisponibilité du foncier» constitue, selon le wali, le facteur principal à l'origine du non lancement de certains projets. Cette contrainte sera cependant levée, «dès l'acquisition de terrains pour leur placement, grâce à une première tranche de 10 milliards de DA, qui sera suivie par d'autres, octroyée à la wilaya», au titre du programme complémentaire du Premier ministre, M. Abdellmalek Sellal, a-t-il précisé.

S'exprimant sur la cadence de la consommation des crédits de paiement, M. Bouazghi a estimé, sur la base des rencontres qu'il a eu durant ce Ramadhan avec les différents directeurs exécutifs, que celle-ci «est» fonction du plan de charges de chaque secteur, citant à titre comparatif la direction du Logement et des Equipements Publics qui gère

actuellement un portefeuille d'une consistance de 100 milliards de DA, pendant que la valeur du plan de charges d'autres secteurs ne dépasse pas les 140 millions de DA. Cela étant, le wali a fait remarquer qu'un grand retard est accusé par la conduite des chantiers de certains équipements publics structurants tels que le stade de 50 000 places, qui n'a consommé que 10 milliards de DA sur une AP de plus de 35 milliards. Evoquant, par ailleurs, les difficultés de réalisation du barrage de Souk Tleta, dans la daïra de Draa Ben Khedda, M. Bouazghi a assuré que «l'Etat a mobilisé tous les moyens nécessaires à sa concrétisation, dont une cagnotte de 6 milliards de DA pour l'indemnisation de propriétaires terriens en plus d'un projet de réalisation de 271 logements pour recaser autant de familles concernées par le périmètre de cet ouvrage hydraulique». Interrogé sur l'état d'exécution du programme d'habitat, le chef de l'exécutif a informé de la «résiliation» d'un marché de 2 000 logements au pôle d'excellence de la nouvelle ville de Oued Falli, banlieue-ouest de Tizi Ouzou, pour cause de «défaillance» du groupe d'entreprises algéro-espagnole en charge de sa concrétisation.

Ce projet sera confié à une entreprise chinoise, détentrice d'un marché de réalisation, sur le même site, de 5 000 autres logements, ce qui fait un total de 7 000 logements publics locatifs en cours de réalisation, soit «une offre dépassant la demande actuelle en logements sociaux de la ville de Tizi Ouzou», a estimé le wali.

ALGER

Un «guérisseur» pas comme les autres

Brahim est impuissant devant le cas désespéré de son fils qui souffre de crises d'hystérie. Tout le monde connaît le jeune Hakim, il n'a pas une réputation des plus glorieuses.

A.Ferrag

Pourtant, on l'évoque souvent. Tout le monde sait que la vie n'a pas toujours été facile pour ce jeune homme qui souffre de séries troubles mentaux.

On vient à plaire ses pauvres parents qui, non seulement, n'arrivent pas à joindre les deux bouts, mais souffrent également de la maladie de leur fils qui mène une bien difficile existence. Malgré cela, sa famille et ses proches l'entourent de toute leur affection et font de leur mieux pour le soigner, le trimbalant de psychiatrie en psychiatrie. Hélas, séances et médicaments ne lui sont pas bénéfiques. L'état de Hakim, âgé de 26 ans, empêche chaque jour et ses parents sont de plus en plus déçus. Au moment



où ils ne savaient plus à quel saint se vouer, au moment où la détresse avait fini par ravager leur misérable vie, un espoir, un tout petit espoir est né. Le père du malade se trouve en compagnie de quelques hommes du quartier, ces derniers lui font miroiter la possibilité d'une guérison miraculeuse s'il en venait à confier son fils à un guérisseur par le Coran que l'on nomme chez nous el-raqi.

«Pourquoi pas ? se dit le père. Ne dit-on pas que celui qui ne tente rien n'a rien ?» Ainsi, fin décembre 2011, on enferme le jeune Hakim et le guérisseur dans une chambre et on attend le miracle. De 17 h à 20 h, l'homme bat le jeune malade afin d'extirper le «djin» qui l'habite, car son diagnostic est formel : selon lui, le jeune homme est envoûté par

une jeune femme qui veut se l'approcher.

Le guérisseur a soudain peur, Hakim, affaîlé sur le sol, ne bouge plus. Il est dans le coma.

Transporté d'urgence à l'hôpital, il décède subitement, son corps portant des bleus partout.

Arrêté, le raqi soutient que le jeune homme était possédé et que le frapper était le seul moyen de le sauver. Le père de la victime dira dans sa déposition que la faute n'incombe à personne. «Mon fils était souffrant, c'est Dieu qui a voulu l'emmener, le raqi n'y est pour rien !» Faut-il être un saint pour se permettre de tuer et vivre en liberté ? Le jour du procès, le mois de juillet 2013, le raqi est condamné à 12 ans de réclusion criminelle.

ACCIDENTS DE LA ROUTE

42 morts et 1696 blessés en une semaine

42 personnes ont trouvé la mort et 1696 autres ont été blessées lors de 1468 accidents de la circulation enregistrés durant la période du 21 au 27 juillet à travers plusieurs wilayas du pays, a indiqué hier un communiqué de la direction générale de la protection civile.

Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Tlemcen avec 05 personnes décédées et 30 autres blessées suite à 57 accidents

de la circulation enregistré.

Concernant le secours à personne, 6679 interventions ont été effectuées avec la prise en charge médicalisée de 978 blessés, 5479 évacuations sanitaires et 57 transports de cadavres.

En outre, les agents de la protection civile ont effectuées 2328 interventions pour procéder à l'extinction de 1836 incendies urbains, industriels et divers.

3547 interventions ont été

effectuées durant cette période pour la couverture de 3203 opérations diverses afin de porter assistance aux personnes en danger et autres.

A signalé que 19 198 interventions liées au dispositif de surveillance des plages à travers les wilayas côtières depuis le 1^{er} juin, ou 13 086 personnes ont été secourues et sauvées de noyade dans les plages surveillées alors que 5050 autres ont reçus des soins par

les agents de la PS. Par contre 39 personnes sont décédées dont 28 dans les plages interdites à la baignade.

Concernant les personnes noyées dans les réserves d'eau, les unités de la protection civile ont enregistré durant cette période le décès de 61 personnes dont 20 cas dans les mares d'eau et retenues collinaires, 15 dans les barrages, 12 dans les piscines et 02 dans les lacs.

SELON LA SÛRETÉ DE WILAYA

Les services de Police ont mis hors état de nuire durant les dernières 48 dernières heures un dangereux groupe de malfaiteurs qui semait la terreur à Oran, a appris mardi la presse auprès de ce corps de sécurité.

Au vieux quartier «Derb», une opération a permis l'arrestation de cinq repris de justice faisant partie de cette bande, ainsi que la saisie de 15 sabres et armes blanches, d'un fusil à pompe et un chien dressé utilisé dans les agressions, en plus d'une somme de 140 000 DA, selon

Un groupe de malfaiteurs ayant semé la terreur à Oran mis hors d'état de nuire

les explications fournies à la presse.

Cette opération a nécessité l'intervention des éléments de la 7^e Sûreté urbaine, de la brigade d'investigation et de recherche de la Sûreté de wilaya et des unités républicaines de la Sûreté. Une telle mission dans un quartier comme «Derb a été difficile, a souligné le commissaire divisionnaire Salah Nouasri. Une résistance violente a été opposée par les éléments de la bande et des membres de leurs familles voulant les protéger, a-t-il ajouté, indiquant qu'un plan

a été adopté auparavant pour l'accès des éléments de la police en tenue civile et contrôler les mouvements des criminels avant l'intervention. Ce groupe de malfaiteurs, dont deux membres sont en fuite et font l'objet de recherche, a commis plusieurs crimes dont l'amputation d'un bras à l'une de ses victimes, a souligné la même source. Selon les informations recueillies par les services de la Sûreté et les plaintes de citoyens à travers des SMS et appels téléphoniques, ce dangereux groupe faisait la loi utilisant

TISSEMSILT
Un mort et deux blessés dans un accident de la circulation

Une personne est morte et deux autres ont été grièvement blessées, dans un accident de la circulation survenu mardi après-midi sur le chemin de wilaya (CW 84) reliant Bordj Emir Abdellkader à Layoune, a-t-on appris auprès du chargé d'information à la direction de la protection civile de Tissemsilt.

L'accident s'est produit à proximité du village Megrari (Bordj Emir Abdellkader) suite au renversement d'un camion faisant trois blessés graves dont un âgé de 45 ans qui a succombé à ses blessures avant d'arriver à l'EHP de Theniet El Had.

Les deux autres blessés ont été transportés au service des urgences. Leur état de santé est stable, a-t-on indiqué.

DJELFA
Arrestation de cinq présumés auteurs du vol du bureau de poste de la cité El Hadaeq

Cinq personnes ont été arrêtées, au début de cette semaine, à Djelfa et deux autres ont été destituées de citations à comparaître dans l'affaire du vol du bureau de poste de la cité El Hadaeq, a-t-on appris, mardi, auprès des services de sécurité de la wilaya.

L'affaire remonte, selon la même source, au 23 juillet en cours, lorsqu'une porte de ce bureau de poste a été trouvée ouverte par les services de sécurité qui étaient en tournée nocturne aux environs de 22 heures. Après investigation, il est établi que ce bureau de poste a fait l'objet de vol d'une somme dépassant 9 millions DA. Les recherches ont mené à l'identification de l'un des présumés auteurs de ce vol, ce qui a conduit à l'arrestation de cinq autres personnes âgées entre 19 et 23 ans, a-t-on ajouté de même source.

Une somme de 7 millions et 320 000 DA a été récupérée, en sus d'une autre somme de 48 000 DA et un total de 198 cartes de recharge de téléphonie mobile de l'opérateur public Mobilis, a-t-on encore indiqué.

la force dans ses agressions, vols et trafic de drogue, a ajouté le même responsable. Trois frères figurent parmi les prévenus qui ont déjà fait l'objet de quatre mandats d'arrêt successifs. Parmi les produits saisis, figurent des paraboles utilisées comme boucliers dans des batailles rangées à l'arme blanche. L'opération menée pour l'arrestation des éléments du gang qui utilisait des sabres a causé des blessures à un policier qui s'est ensuite rétabli, a indiqué la même source.

APS

Le pétrole ouvre en baisse à New York

Le pétrole était en baisse mardi matin à New York, dans un marché s'inquiétant pour la vigueur de la demande en brut dans le monde et prudent avant une réunion de politique monétaire aux Etats-Unis.

Le baril de «light sweet crude» (WTI) pour livraison en septembre cédait 69 cents, à 103,86 dollars. A la veille d'une estimation sur la croissance du produit intérieur brut aux Etats-Unis pour le deuxième trimestre, «les opérateurs craignent de voir un chiffre évoluant autour de 1% contre 1,8% au premier trimestre, signalant un ralentissement de l'économie américaine au printemps», a noté un expert.

Cette perspective «rend les opérateurs nerveux» concernant les perspectives de demande en brut du premier consommateur de pétrole de la planète, alors que la deuxième économie mondiale, la Chine, inquiète également, et cela provoque «des mouvements de vente du WTI», a-t-il poursuivi. Par ailleurs, la prudence était de mise avant l'ouverture mardi de deux jours de réunion de politique monétaire de la Réserve fédérale américaine (FED).

Le marché «s'attend à ce que la FED maintienne à des niveaux historiquement bas son taux d'intérêt directeur et continue à prôner le rachat de quelque 85 milliards de dollars d'actifs par mois» pour stimuler une économie américaine encore éloignée de ses objectifs de reprise, a indiqué un autre analyste.

La commission de soutien au plan de règlement onusien au Sahara occidental condamne l'accord de pêche UE-Maroc

La commission de soutien au plan de règlement des Nations unies et la protection de l'environnement au Sahara occidental a condamné l'accord de pêche entre l'Union européenne (UE) et le Maroc, a indiqué mardi l'agence de presse sahraouie (SPS). Citant un communiqué de la commission, SPS a précisé que l'accord pour l'exploitation des richesses naturelles au Sahara occidental contrastait avec l'avis de M. Hans Corin, conseiller juridique de l'ONU datant du 29 janvier 2002. Le Sahara occidental est un territoire dont la décolonisation n'a pas été parachevée et toute exploitation des richesses naturelles sans l'approbation des autochtones est «en violation du droit international», a-t-elle ajouté.

L'agence de presse a indiqué que «l'UE et tous ceux qui participent de la spoliation des richesses naturelles du Sahara occidental et leur exploitation directe ou indirecte au détriment du peuple sahraoui sont en contradiction avec les décisions de l'ONU».

La commission a appelé par ailleurs les Nations unies, le Conseil de sécurité et les pays concernés à assumer leurs responsabilités dans l'application de la légalité internationale pour permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination.

Dans ce sens, la commission a appelé à une démarche «urgente» pour rejeter cet accord illégal et œuvrer à mettre fin à l'exploitation «abusive de ces richesses et à son incidence sur les ressources et l'environnement sahraouis.

PORUGAL: Le Premier ministre engagé à poursuivre la politique de rigueur

COMMERCE

Hausse de la facture des importations de blé de l'Algérie de plus de 14% au 1^{er} semestre 2013

La facture des importations algériennes de blé (tendre et dur), a augmenté de 14,5%, durant le 1^{er} semestre 2013, en raison d'une forte hausse (+27%) des importations de blé tendre, a-t-on appris auprès des Douanes algériennes.



Les importations globales de blé ont atteint 1,18 milliard de dollars dans les six premiers mois 2013, contre 1,03 milliard de dollars à la même période de l'année dernière, en hausse de 14,5%, précise le Centre national de l'information et des statistiques (Cnis), qui relève toutefois une baisse de plus de 11% de la facture du blé dur.

En volume les importations globales ont stagné à 3,471 millions de tonnes durant la même période de référence, selon les chiffres du Cnis obtenus par l'APS.

Les achats de l'Algérie en blé tendre ont atteint 868,2 millions de dollars contre 682,98 millions de dollars, en hausse de 27,12%, alors que les quantités ont totalisé 2,411 millions de tonnes contre 2,358 millions de tonnes, en hausse également de 2,24%. C'est les importations de blé tendre qui alourdissent la facture céréalière de l'Algérie, qui pro-

duit de plus en plus de blé dur et d'orge. Pour le blé dur, l'Algérie a importé durant les six premiers mois 2013 pour 306,86 millions de dollars (752,720 tonnes) contre 346,270 millions de dollars (813,107 tonnes) à la même période de 2012, en baisse de plus de 11% en valeur et de 7,4% en quantité.

La hausse de la facture des importations de blé est liée à la conjoncture du marché international des céréales, qui s'affiche tantôt en baisse tantôt en hausse», selon une source proche de l'OAIC, principal importateur algérien de céréales.

Néanmoins, l'opérateur algérien saisit l'opportunité des baisses des prix sur le marché international pour effectuer ses achats. La production céréalière de l'Algérie sera «bonne» cette année grâce à de bonnes conditions climatiques, selon les prévisions du ministère de l'Agriculture.

L'Algérie a produit 5,12 millions de tonnes de céréales lors de la campagne 2011-2012 contre 4,24 millions de tonnes en 2010-2011 et 4,5 millions de tonnes en 2009-2010, alors qu'un record de 6,12 millions de tonnes avait été enregistré en 2008-2009.

Contrairement à la campagne précédente affectée par la sécheresse, la production dans les régions de l'ouest du pays, qui compte de grandes wilayas productrices comme Tiaret et Tissemsilt, sera «appréciable» grâce à une bonne pluviométrie et une amélioration du travail technique des agriculteurs.

Les importations algériennes du blé ont reculé en valeur de près de 26% en 2012 par rapport à 2011, année durant laquelle les achats ont connu une forte hausse de 125% par rapport à l'année d'avant pour une valeur de 2,11 milliards de dollars.

AGRICULTURE Baisse de la production de laine à Tissemsilt



La production de laine a enregistré une baisse durant la présente saison agricole dans la wilaya de Tissemsilt, s'établissant à 2,677 quintaux contre 2,800 qx l'année dernière, a-t-on indiqué à la direction des services agricoles.

La baisse de la production de laine est justifiée par les conditions climatiques dans la région, notamment les pluies abondantes qui ont affecté le

pacage, a-t-on précisé.

La production a été réalisée cette saison à l'issue de la campagne de tonte effectuée entre mai et juin derniers et ayant touché 186,769 têtes ovines, selon le service de statistiques et de suivi de la production agricole.

Cette matière première est mise en vente sur les marchés populaires et dans les wilayas limitrophes, à l'instar du marché de Hassi Guedoul (Djelfa)

et une partie est orientée vers les entreprises de textile. La laine nouvellement tondue est orientée aussi vers les régions rurales pour préparer la literie pour les mariées.

Par ailleurs, la Chambre de l'artisanat et des métiers envisage de valoriser ce produit dans la région en encourageant son utilisation dans les activités artisanales locales dont le tissage et la tapiserrie.

Le Premier ministre portugais Pedro Passos Coelho a souligné mardi vouloir poursuivre la politique de rigueur budgétaire afin de mener à bien le redressement économique du pays, sous assistance financière depuis deux ans. «Nous poursuivrons le chemin de la consolidation budgétaire, de la discipline financière, du rééquilibrage

des comptes, de la confiance et de la crédibilité», a-t-il dit au parlement lors d'un débat précédent le vote d'une motion de confiance.

«Nous poursuivrons le chemin des changements structurels et de l'augmentation de la compétitivité. Nous poursuivrons le chemin de la réforme de l'Etat», a ajouté M. Coelho montrant

ainsi qu'il ne renonçait pas à la politique d'austérité exigée par la «troïka» (UE-FMI-BCE) des créanciers du pays en échange du plan de sauvetage de 78 milliards d'euros, accordé au Portugal en mai 2011.

Le Premier ministre n'en a pas moins assuré qu'il comptait favoriser la relance grâce à une «économie plus ouverte, plus démocratique

(...) reposant sur plus d'exportations, plus d'emplois et d'investissements étrangers».

A l'issue du débat parlementaire, le gouvernement devait facilement obtenir la confiance en raison de la confortable majorité dont dispose à l'Assemblée les deux partis de la coalition au pouvoir depuis juin 2011.

APS

Comment digérons-nous les aliments ?

De la bouche au gros intestin, l'aliment parcourt un long chemin. Il est transformé par des processus de digestion mécaniques et chimiques, afin que les nutriments puissent être utilisés ou stockés par l'organisme. Notre manière de nous alimenter, et plus généralement notre santé, conditionnent le bon fonctionnement de ce mécanisme.

Les processus de digestion

À l'approche du repas, tous nos sens sont en éveil. C'est, avant même la première bouchée, le signal de départ de la digestion. La bouche saline, l'estomac se contracte, le pancréas et la vésicule biliaire sécrètent les sucs digestifs, l'organisme est prêt à digérer. La préparation et la cuisson rendent les aliments plus faciles à mastiquer, à avaler et à digérer, en particulier les fibres.

La digestion elle-même est la combinaison de deux processus : la digestion mécanique a lieu dans la bouche et l'estomac. Elle réduit les aliments en bouillie. Les dents broient les aliments en petits morceaux et dans l'estomac le brassage et les contractions continuent ce travail de fragmentation.

La digestion chimique se déroule tout au long du tube digestif grâce à des enzymes et à des sucs digestifs comme la salive, l'acide chlorhydrique sécrété par l'estomac ou la bile sécrétée par le foie. La digestion chimique dissout les nutriments et les divise en éléments assimilables.

Ce système de digestion est comparable à une chaîne industrielle de démontage. Elle se compose d'une succession d'organes (voir schéma) ayant chacun un rôle spécifique, depuis la fragmentation des aliments jusqu'à l'assimilation des nutriments.

Le processus de la digestion se répète inlassablement après chacun des repas. Grâce à ce système, nous absorbons plus de 90% des protéines, des graisses et des glucides que nous mangeons, un pourcentage un peu plus faible de vitamines et de sels minéraux. Après leur absorption, les nutriments passent dans le sang qui les emmène dans le foie où ils sont traités avant d'être distribués au reste de l'organisme. Les nutriments sont alors utilisés ou, lorsque les besoins du corps sont satisfaits, accumulés pour constituer des réserves.

La digestion commence dans la bouche

La mastication

Les dents coupent et écrasent les aliments en petits morceaux. Le rôle de la mastication est multiple, humidifier les aliments, réduire leur taille pour pouvoir les avaler et faciliter l'action des sucs digestifs, briser les fibres, mais aussi commencer la digestion des glucides.

Le rôle de la salive

Sans attendre la première bouchée, les glandes salivaires commencent leur sécrétion. Il existe en fait deux types de salive : celle produite à l'avant de la bouche, destinée à humidifier la bouche et les aliments et celle produite au fond de la bouche, plus visqueuse, destinée à lubrifier leur passage. La salive permet le compactage des aliments ; la langue les pousse vers l'arrière de la bouche, où ils sont avalés dans l'œsophage et acheminés jusqu'à l'estomac.

La salive contient des enzymes, les amylases, qui vont commencer la digestion chimique des glucides. Les molécules d'amidon (dans le pain, les pâtes, les pommes de terre, par exemple) sont transformées en glucose. Cette première digestion est une des raisons pour lesquelles il est indispensable de mâcher suffisamment



longtemps ses aliments, le travail du reste du tube digestif s'en trouve facilité. De plus, le temps nécessaire à une mastication efficace évite de se jeter sur la nourriture et de manger plus que de raison.

La digestion continue dans l'estomac

Le brassage et le broyage des aliments

Les aliments en provenance de la bouche arrivent par l'œsophage jusqu'à l'estomac. Celui-ci est fermé par un muscle en forme d'anneau (un sphincter) qui, normalement, laisse passer les aliments dans un seul sens pour éviter tout reflux.

La paroi de l'estomac est constituée de muscles robustes animés de contractions, qui brassent des aliments et les broient en plus petits morceaux. Cette paroi sécrète des sucs dits gastriques, un mélange d'enzymes et d'acide chlorhydrique, ainsi qu'un mucus destiné à éviter que l'estomac ne se dégèle lui-même.

La fonction des enzymes digestives

Les enzymes sont des protéines fabriquées par les êtres vivants et destinées à

provoquer ou faciliter des réactions chimiques indispensables à la vie.

Il existe des dizaines de milliers d'enzymes, chacune adaptée à une réaction chimique particulière. Dans le contexte de la digestion, les enzymes ont pour fonction de fractionner les molécules complexes en éléments plus simples et plus facilement absorbables par le tube digestif. Par exemple l'enzyme appelée lactase se charge de diviser le lactose (le sucre du lait) en glucose et en galactose.

Dans l'estomac, certaines enzymes commencent la digestion des protéines et des graisses en les cassant en plus petits éléments, les acides aminés et les acides gras. Une enzyme spécifique digère partiellement l'alcool qui peut ainsi commencer à être absorbé dans la circulation sanguine. Cette digestion partielle de l'alcool dans l'estomac explique pourquoi l'ivresse vient si rapidement, en particulier chez une personne ayant l'estomac vide.

La digestion des glucides, démarrée dans la bouche sous l'action de la salive, est momentanément arrêtée dans l'estomac du fait de l'acidité qui y règne.

La formation du chyme

Une fois le travail de l'estomac achevé, les aliments en partie digérés et mélangés aux sucs gastriques forment une bouillie, le chyme, une sorte de masse crémeuse qui va progressivement passer dans l'intestin grêle à travers un autre sphincter, le pylore.

La durée du passage des aliments dans l'estomac varie selon la quantité ingérée et leur teneur en graisses. Plus un repas est gras, plus sa digestion sera longue.

Le rôle de l'intestin grêle dans la digestion

La fin de la digestion

L'intestin grêle est la partie la plus longue du tube digestif. Il mesure de 6,5 à 7 mètres de long et se divise en trois parties.

Lorsque le chyme arrive dans l'intestin grêle, il subit l'action de nouveaux sucs digestifs. Ceux sécrétés par le pancréas neutralisent l'acidité des sucs gastriques et permettent à nouveau la décomposition de l'amidon en glucose.

Les enzymes sécrétées par le pancréas et l'intestin finissent la digestion des protéines en acides aminés et celle des lipides en acides gras. La bile, un liquide verdâtre fabriqué par le foie et stocké dans la vésicule biliaire, solubilise les graisses comme le ferait un savon, facilitant ainsi leur absorption à travers la paroi de l'intestin. L'alcool qui n'a pas été digéré dans l'estomac est absorbé directement par l'intestin grêle.

L'absorption des nutriments

Pendant que la digestion chimique s'effectue, les contractions de l'intestin grêle font avancer les aliments. Ce long trajet donne suffisamment de temps à notre organisme pour absorber les différents nutriments à travers les cellules de la paroi de l'intestin grêle. Celle-ci forme une succession de replis, appelés villosités, sur toute sa longueur. Ces villosités sont elles-mêmes formées de replis plus petits, les microvillosités.

Ces villosités et ces microvillosités accroissent considérablement la surface de contact, donc d'absorption, entre les aliments et l'intestin grêle (chez un adulte, cette surface est d'environ 200 mètres carrés, soit l'équivalent d'un court de tennis).

Le rôle du gros intestin dans la digestion

Le traitement de l'eau et des matières indigestes

Le gros intestin - ou côlon - est plus court que l'intestin grêle et ne mesure qu'un mètre et demi. La grande majorité des substances digestives ont été absorbées dans l'intestin grêle, seules l'eau et les matières indigestes se retrouvent à l'entrée du gros intestin. Son premier travail est de récupérer l'eau qui reste dans ces matières indigestes, puis de compacter celles-ci sous la forme de selles. Les selles, dont la couleur marron vient des pigments de la bile, sont composées de la partie indigeste des aliments, comme les fibres, des cellules de la paroi intestinale et d'énormément de bactéries : celles-ci représentent jusqu'à 30 % du poids des selles !

Ces bactéries constituent la flore intestinale, un ensemble de micro-organismes qui colonisent notre intestin dès les premiers jours de notre vie.

Le rôle de la flore intestinale



La flore intestinale est implantée dans la partie terminale de l'intestin grêle et tout le long du gros intestin. Elle représente environ 1,8 kilo du poids du corps et contient environ 10 000 milliards de bactéries regroupées en 400 espèces.

La composition de la flore intestinale

Sa composition varie selon les personnes, mais d'une manière générale, sa qualité tend à diminuer avec l'âge. Chez les nourrissons, elle est indispensable au développement de l'intestin et à la maturation du système immunitaire.

La flore intestinale est un ensemble équilibré qui associe : une flore dominante composée de germes très nombreux, parmi lesquels les bifidobactéries et les lactobacilles, appelés aussi probiotiques ;

Une flore sous-dominante moins nombreuse, qui regroupe des streptocoques et des coliformes, inoffensifs tant que leur nombre reste limité ;

Une flore variable normalement tenue à l'écart par les autres types de flore. On y trouve des germes qui peuvent provoquer des infections intestinales (par exemple des pneumocoques ou des staphylocoques en surnombre). Cette flore ne s'implante pas dans le tube digestif, sauf en période de maladie.

Les différentes fonctions de la flore intestinale

La flore intestinale joue un rôle essentiel dans l'organisme : elle participe au bon fonctionnement du système immunitaire ;

Elle protège le tube digestif et l'organisme contre l'implantation et la multiplication de bactéries potentiellement dangereuses ;

Elle participe à la synthèse de certaines vitamines : vitamines B5, B8 et B12 et vitamine K, par exemple ;

Elle peut neutraliser certaines substances toxiques, les toxines, fabriquées par les germes à l'origine d'infections intestinales.

La flore intestinale décompose également les acides aminés présents dans les matières non digérées. Cette décomposition produit des substances qui donnent leur odeur caractéristique aux selles. De plus, les bactéries de la flore peuvent digérer une partie des fibres indigestes, dégagant ainsi des gaz très incommodes, en particulier lorsque les aliments étaient riches en soufre (comme les choux, les oignons, le fromage, les œufs) ou en protéines du lait.

L'équilibre fragile de la flore intestinale

Plusieurs facteurs peuvent déstabiliser la flore intestinale : les traitements médicamenteux (antibiotiques, chimiothérapie anticancéreuse, etc.), les germes infectieux (salmonelles, clostridies, etc.), les modifications du transit (diarrhée ou constipation) mais aussi, entre autres, le déséquilibre alimentaire et la dénutrition. L'hygiène de vie et le stress sont également suspectés d'influencer la santé de notre flore intestinale. Un déséquilibre de cette flore pourrait contribuer à une sensibilité accrue aux infections, aux troubles digestifs et aux allergies alimentaires.

Quand les sels minéraux se font la courte échelle

L'absorption des sels minéraux par l'intestin est un phénomène parfois complexe. Par exemple, celle du calcium se fait en fonction de la présence de deux autres sels minéraux, le phosphore et le magnésium. Lorsque le repas contient un peu plus de calcium que de phosphore, et deux fois plus de calcium que de magnésium, le calcium est particulièrement bien absorbé. Mais si le phosphore et le magnésium sont présents en trop grande quantité dans le repas, son absorption est réduite.

Pour cette raison, une alimentation trop riche en phosphore (dans les viandes et le poisson, par exemple) peut contribuer à une décalcification.

Les meilleurs et les pires aliments pour la digestion

En théorie, nous devrions être capables de digérer à peu près tous les aliments que nous mangeons. En réalité, les aliments sont aujourd'hui modifiés par rapport à leur état naturel et la manière dont nous les préparons peut avoir une incidence sur leur digestion.



Les estomacs fragiles doivent éviter certains aliments pour ne pas être dérangés, particulièrement les aliments trop gras. Heureusement, la nature a prévu des aliments qui facilitent eux la digestion... Voici une liste non exhaustive des aliments qui favorisent ou perturbent le plus la digestion.

dent à digérer, et les yaourts contiennent certains types de ces précieuses bactéries. Attention, tous les yaourts n'en contiennent pas, il faut bien lire l'étiquette. Grâce à ces bactéries, votre flore intestinale est équilibrée et votre digestion préservée.

4. Mauvais pour la digestion : Les piments

La cuisine trop épice peut irriter l'œsophage et créer des brûlures d'estomac.

Ils peuvent se révéler indigestes particulièrement pour ceux qui souffrent de problèmes aux intestins ou de brûlures d'estomac chroniques.

5. Bon pour la digestion : Les viandes blanches et les poissons

Si vous voulez manger de la viande, choisissez du poulet, du poisson, et d'autres viandes maigres... Elles se ront plus facilement digérées qu'un steak juteux !

La viande rouge a en effet tendance à être plus grasse et votre corps a de fait plus de mal à les ingérer. Evitez donc la viande rouge quotidienne !

6. Mauvais pour la digestion : La crème

Nous avons besoin de calcium dans notre régime quotidien, et on arrive à en ingérer en général avec le fromage et les produits laitiers. Mais pour les personnes intolérantes au lactose, cela peut créer des dérangements et des crampes abdominales.

L'intolérance au lactose est l'incapacité à digérer le lactose (sucre de lait) à cause de l'absence ou de la quantité insuffisante d'enzymes digestives, la lactase. On estime que dans le monde 75 % des adultes présentent une baisse de l'activité lactase.

7. Bon pour la digestion : Le blé complet

Le blé complet, tout comme le pain au blé complet, l'avoine et le riz brun sont de bonnes sources de fibres, qui facilitent la digestion. Nous avons besoin, en moyenne, de 20 à 30 grammes de fibres par jour ! Les fibres aident aussi à faire baisser le taux de cholestérol mais ils peuvent aussi favoriser les remontées acides, il faut donc les manger lentement. Pour finir, il faut savoir que le blé complet est mauvais pour les personnes intolérantes au gluten.

8. Mauvais pour la digestion : Le café, le thé et les boissons sucrées

Le café, le thé et les boissons gazeuses non seulement fixent l'acidité dans l'estomac, mais agissent aussi comme diurétiques, ce qui favorise la diarrhée et les crampes.

Les boissons caféinées peuvent être un problème, particulièrement pour les personnes atteintes de reflux gastrique. Toutefois, si vous avez des brûlures d'estomac, vous pouvez vous permettre le thé à la menthe, qui calme l'estomac.

9. Bon pour la digestion : Le gingembre

Excellent pour la digestion, cette épice est utilisée depuis des milliers d'années pour soigner la nausée, le mal de mer, le manque d'appétit et la colique.

Attention toutefois, il vaut mieux la consommer avec modération. De trop grosses quantités de gingembre comportent des risques, puisque plus de 2 à 4 grammes de gingembre chaque jour peut causer des brûlures d'estomac.

Des facteurs qui INVALIDENT le jeûne

1^{re} partie

1- La consommation de nourriture et de boissons ou ce qui y est assimilé, tels que les fortifiants ou les substances nutritives.

Ces matières invalident le jeûne si elles sont intentionnellement introduites dans le corps par voie orale, nasale, veineuse ou autre, puisqu'Allah, exalté soit-Il, dit (sens du verset) : «Mangez et buvez jusqu'à ce que se distingue, pour vous, le fil blanc de l'aube du fil noir de la nuit. Puis accomplissez le jeûne jusqu'à la nuit» (Coran 2/187).

D'après le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam), Allah, exalté soit-Il, dit à propos du jeûneur dans un hadith Qudsi : «Il abandonne sa nourriture, sa boisson et son désir pour Moi».

En bref, étant donné que le jeûne consiste à renoncer à ces choses de la pointe de l'aube jusqu'au coucher du soleil, leur consommation intentionnelle pendant la journée invalide le jeûne.

2- Conformément au Livre, à la Sunna et à l'unanimité des Ouléma, le coût et ses préliminaires invalident le jeûne. Allah, exalté soit-Il, dit (sens du verset) : «On vous a permis, la nuit du jeûne, d'avoir des rapports avec vos femmes ; elles sont un vêtement pour vous et vous êtes un vêtement pour elles. Allah sait que vous aviez clandestinement des rapports avec vos femmes. Il vous a pardonnés et vous a graciés. Cohabitez donc avec elles, maintenant, et cherchez ce qu'Allah a prescrit en votre faveur» (Coran 2/187).

Ce verset prouve la licéité, pour les époux, d'avoir des rapports charnels jusqu'à l'aube, à condition de s'en abstenir ensuite jusqu'au coucher du soleil. Le jeûne de celui qui a ces rapports pendant la journée de Ramadan est invalide. Par conséquent, ce jeûneur doit absolument rattraper ce jour et, en plus, expier sa faute, car il a profané le jeûne pendant le mois sacré. Les oulémas ont convenu à l'unanimité que celui qui a des rapports charnels pendant la journée du mois de Ramadan doit rattraper ce jour et, en plus, expier sa faute.

Ceci doit se



faire selon l'ordre suivant :

- Affranchir un esclave croyant.
- S'il n'en trouve pas, il doit jeûner alors deux mois consécutifs.

- S'il ne peut le faire non plus, alors qu'il nourrisse soixante pauvres, à raison d'un mudd (environ 750g), c'est-à-dire un quart de sâ' de nourriture parmi les aliments approuvés pour l'acquittement de la zakât al-fitr, par analogie avec la situation de l'homme qui est venu voir le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) à ce propos.

Abû Hurayra, qu'Allah soit satisfait de lui, rapporta ce qui suit : «Alors que nous étions chez le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) un homme vint le voir et lui dit :

- Ô Messager d'Allah, je suis perdu.

- Qu'as-tu ?, lui demanda le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam)

- J'ai eu des rapports charnels avec mon épouse, alors que je jeûnais.

- Possèdes-tu un es-

clave que tu puisses affranchir ?».

- 'Non'.
- 'Es-tu capable de jeûner deux mois de suite ?'.
- 'Non'.
- 'As-tu de quoi nourrir soixante pauvres ?'.
- 'Non'.

Alors, le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) se tut. Aussitôt, on apporta au Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) un panier d'osier contenant des dattes. Le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) dit alors :

- 'Où est le demandeur ?'.
- 'Me voici', répondit l'homme.

- 'Prends ceci et fais-en l'aumône'.

- 'Ô Messager d'Allah, en fais-je une aumône pour quelqu'un de plus pauvre que moi ? Car par Allah, il n'y a à Médine aucune famille plus pauvre que la mienne'.

Le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) rit alors jusqu'à découvrir ses canines, puis dit : 'Prends-le, et nourris-en ta famille'.

Selon ce hadith, les rapports charnels entrepris par un jeûneur pendant la journée de Ramadan constituent un péché grave et une turpitude qui entraîne sa perdition, car le Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sal-lam) n'a pas dé-

menti la parole de l'homme : «Je suis perdu», et si cela n'avait pas été le cas, il aurait minimisé la gravité de son acte.

3- L'éjaculation invalide le jeûne. Le cas échéant, le jeûneur doit absolument rattraper ce jour de jeûne qu'il a intentionnellement invalidé.

4- Invalide également le jeûne le fait d'extraire intentionnellement le sang du corps, par la hidjâma à titre d'exemple, compte tenu du hadith suivant du Prophète (Salla Allahu Alaihi wa Sallam) : «Celui qui subit une hidjâma et celui qui la pratique ont rompu leur jeûne» (Ahmed et Boukhâri : sahih). Les imams Ahmed et Boukhâri, entre autres, ont dit

à propos de l'interprétation de ce hadith : «C'est l'avis le plus correct sur ce sujet». Car le hadith stipule bien que la hidjâma invalide le jeûne, et ceci est l'avis de la majorité des juris-consultes spécialistes du hadith, dont Ahmed, Is-hâq, Ibn Khuzayma et d'autres juris-consultes de la nation musulmane, et durant Ramadan, les juris-consultes de Bassora fermentaient les boutiques de ceux qui pratiquaient la hidjâma.

Cheikh al Islam, Ibn Taymiyya, qu'Allah lui fasse miséricorde, a renchéri :

«Les hadiths relatifs à l'invalidation du jeûne par la hidjâma sont nombreux

et ont été expliqués par des imams érudits». Par analogie, le sang, extrait du corps pour effectuer des analyses, invalide également le jeûne, pourvu que la quantité extraite équivale à peu près à celle qui sort lors du procédé de la hidjâma. Il en est de même pour l'extraction du sang des veines, pour en faire don ou pour une autre raison.

Quiconque désire se livrer à ces pratiques, qu'il le fasse de nuit. Cependant, quiconque y est obligé, suite à une maladie ou pour sauver la vie d'un blessé, aura une excuse légale pour rompre le jeûne de ce jour, à condition de le rattraper ultérieurement.

5- Le vomissement intentionnel : le jeûneur qui provoque délibérément l'expulsion de la nourriture et des boissons de son estomac rend ainsi son jeûne invalide et doit absolument rattraper ultérieurement ce jour, compte tenu du hadith suivant : «Celui qui ne peut s'empêcher de vomir alors qu'il est en train de jeûner n'aura pas à rattraper son jeûne, mais celui qui vomit intentionnellement devra le rattraper».

A suivre...

EGYPTE

Le Pentagone appelle l'armée égyptienne à la retenue

Le secrétaire américain à la Défense Chuck Hagel a de nouveau appelé mardi l'armée égyptienne à faire preuve de retenue, à l'heure où le pays s'enfonce dans la crise.

M. Hagel s'est entretenu par téléphone avec le chef



de l'armée Abdel Fattah al-Sissi après que la chef de la diplomatie européenne Catherine Ashton a rencontré le président déchu Mohamed Morsi.

Les deux hommes ont parlé «de la situation sécuritaire en Egypte» et Chuck Hagel a «exhorté les forces

de sécurité égyptiennes à la retenue dans leur gestion des manifestations», a indiqué le porte-parole du Pentagone, George Little. Ils ont également parlé de la visite de Mme Ashton et de la «nécessité d'un processus de réconciliation ouvert à tous», a poursuivi M. Little. Les Etats-Unis ont appelé à plusieurs reprises l'armée égyptienne à faire preuve de retenue depuis la destitution de M. Morsi le 3 juillet.

Alpha Oumar Konaré : «La décision de suspendre l'Egypte aux activités de l'UA est une façon de rejeter le coup d'Etat»

La décision de suspendre la participation de l'Egypte aux activités de l'UA n'est pas une position contre ce pays mais une manière de rejeter le principe de coup d'Etat militaire qui a pris de l'ampleur depuis 2000», a affirmé Alpha Oumar Konaré, ancien président malien et président de la Commission africaine de haut niveau chargée de l'élaboration d'un rapport sur la nature des événements du 30 juin en Egypte.

Lors d'un entretien avec le ministre de la Justice de transition et la réconciliation nationale en Egypte,

Amine El-Mahdi, Konaré a précisé que la visite de la délégation africaine en Egypte visait à rencontrer toutes les parties pour pouvoir soumettre un rapport aux organes de l'UA sur la situation dans ce pays.

La délégation, a-t-il ajouté, souhaite rencontrer l'ex président, Mohamed Morsi, des représentants des Frères musulmans, du courant salafiste, d'El Azhar, de l'église copte et de la société civile. Le ministre égyptien de la Justice de transition et de la réconciliation nationale a de son côté, réitéré le rejet de son pays d'une telle



décision estimant que le Conseil de paix et de sécurité africain n'a pu prendre conscience de la réalité de la révolution populaire égyptienne.

Les chartes africaines relatives au changement de gouvernement anticonstitutionnel, a-t-il poursuivi, «ne s'applique pas à l'Egypte d'autant plus que le rôle des forces armées s'est limité à assurer la protection de millions de citoyens pacifiques face à une impasse politique pour résoudre la crise ou satisfaire la volonté du peuple».

Regroupant 9 personnalités, la délégation de l'UA en visite en Egypte depuis dimanche est chargée d'établir un rapport sur la situation dans ce pays après la révolution du 30 juin et savoir s'il s'agissait d'une véritable révolution ou un coup d'Etat militaire.

Une délégation de l'Union africaine rencontre Morsi

Une délégation de l'Union africaine (UA) en visite au Caire a rencontré mercredi matin le président égyptien déchu Mohamed Morsi, rapporte l'agence de presse égyptienne MENA. Les membres de la délégation dirigée par l'ex-président malien Alpha Oumar Konaré se sont entretenus avec l'ancien dirigeant pendant une heure. Aucun détail de leurs discussions n'a pour l'instant été divulgué. Mardi 30 juillet, Mohamed Morsi s'est entretenu avec la Haute représentante de l'Union européenne Catherine Ashton, en visite en Egypte. A l'issue des entretiens, Mme Ashton a fait savoir que l'ex-président «allait bien», sans toutefois préciser où s'était déroulée leur rencontre. Mohamed Morsi a été écarté du pouvoir le 3 juillet par l'armée après des manifestations de grande ampleur réclamant son départ. Retenu par l'armée depuis sa destitution, le chef d'Etat déchu a été officiellement placé le 26 juillet en détention préventive pour une durée de 15 jours. Depuis sa destitution, l'Egypte connaît une vague de protestation des islamistes qui revendiquent le retour de leur président élu.

DARFOUR

L'ONU veut réorganiser sa mission de maintien de la paix

Le Conseil de sécurité des Nations unies a appelé mardi à revoir l'organisation de sa force de maintien de la paix au Darfour (Minuad), gérée conjointement avec l'Union africaine et qui a récemment fait face à des attaques meurtrières.

Sept Casques bleus ont été tués mi-juillet au Darfour dans la plus meurtrière attaque contre la Minuad. Mais le Conseil de sécurité est aussi inquiet de l'échec des négociations pour tenter de mettre fin à une déennie de conflit dans cette région de l'ouest du Soudan.

Des centaines de combattants ont été tués dans des attaques entre tribus rivales, dont 130 pour la seule journée de lundi, et selon l'ONU 300.000 personnes ont dû fuir leurs maisons depuis le début de l'année. Mardi, les 15 pays membres du

Conseil de sécurité ont approuvé à l'unanimité l'extension de la mission de la Minuad jusqu'en août 2014, mais ils ont aussi demandé au secrétaire général Ban Ki-moon de revoir l'organisation de cette force de maintien de la paix, qui compte 19 000 soldats et policiers.

Le Conseil a recommandé des changements d'ici le mois de février. La Minuad a parfois été critiquée pour n'avoir pas utilisé tous les pouvoirs dont elle disposait pour endiguer une montée de la violence endémique ces deux dernières années. Le Conseil de sécurité a ainsi demandé à M. Ban de mener «un examen détaillé des progrès de la Minuad» concernant ses objectifs. Il souhaite aussi que la Minuad «utilise tous ses mandats et ses capacités» pour protéger les civils, et il veut éga-

lement «un déploiement militaire actif et davantage de patrouilles dans les zones à risques». La Mission de l'ONU et de l'Union africaine au Darfour a été créée dans le cadre du chapitre VII de la charte des Nations unies, qui autorise l'usage de la force armée. Elle est en place depuis 2008.

Mais des observateurs estiment qu'elle n'est pas assez active dans l'exécution de son mandat de protection des civils. Le Darfour vit depuis 2003 un conflit dévastateur entre tribus locales rebelles et Khartoum qui a fait au moins 300 000 morts et 1,8 million de déplacés, selon l'ONU.

Le président tanzanien, Jakaya Kikwete, avait réclamé une capacité de défense renforcée pour les membres de la Minuad après l'attaque qui a tué sept Casques bleus tanzaniens et fait 17 blessés le 13 juillet.

L'Algérie condamne «fermement» l'acte terroriste contre des militaires tunisiens

L'Algérie a condamné «fermement» l'acte terroriste qui a fait plusieurs victimes dans les rangs des forces militaires tunisiennes suite à une embuscade perpétrée lundi dernier au mont Chaambi à Kasserine (Tunisie). «L'Algérie condamne fermement l'acte de terrorisme abject qui a fait plusieurs victimes dans les rangs des forces militaires tunisiennes suite à la lâche embuscade perpétrée au mont Chaambi à Kasserine», a indiqué mercredi le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Amar Belani, dans une déclaration à l'APS. «En cette tragique circonstance, nous adressons nos condoléances aux proches des victimes et nous exprimons notre pleine solidarité aux autorités et aux forces politiques et sociales tunisiennes dans leur lutte contre le terrorisme», a souligné la même source. Huit soldats tunisiens ont été tué lundi lors d'échanges de tirs avec un groupe terroriste alors qu'ils effectuaient un ratissage au mont Chaambi.

Le ministre de l'Education démissionne

Le ministre tunisien de l'Education, Salem Labidi, a démissionné du gouvernement d'Ali Larayedh, mais cette démission ne sera effective qu'à l'issue de la crise politique, a annoncé mercredi le porte-parole de l'exécutif. «Il a déposé officiellement sa démission et après concertation avec Ali Larayedh, il a accepté d'assurer ses fonctions jusqu'à l'éclaircissement de l'horizon politique», a déclaré le porte-parole, Abdessalem Zbidi, cité par des médias. La démission de M. Labidi était prévisible car politiquement proche du député Mohamed Brahmi, coordinateur général du Mouvement populaire (opposition) et membre de l'Assemblée nationale constituante (ANC, Parlement), assassiné la semaine dernière induisant un crise sans précédent dans le pays.

LIBYE

«Vivement préoccupée» par l'escalade de la violence, l'ONU appelle au dialogue

La mission de l'ONU en Libye (Unsmil) a exprimé mardi sa «vive préoccupation» face à une récente escalade des violences en Libye, soulignant la «nécessité urgente» d'un dialogue national.

L'Unsmil «exprime sa vive préoccupation face à la détérioration de l'état de la sécurité et l'augmentation des actes de violence sous toutes ses formes ayant ciblé des militants politiques, des institutions judiciaires, des missions diplomatiques, militaires et policières ainsi que des institutions de l'Etat et autres», a indiqué la mission dans un communiqué. L'Unsmil a «condamné dans les termes les plus vigoureux les actes de violence qui ont eu lieu récemment à Tripoli et Benghazi, et a appelé les autorités de transition à intensifier leurs efforts en vue de rétablir l'ordre dans le pays», ajoute le communiqué. Elle a appelé par ailleurs les Libyens à «l'unité en vue de faire face aux risques qui pèsent sur leur sécurité et la stabilité du pays», et souligné «la nécessité urgente d'un dialogue national (...) afin de développer une vision et un consensus sur les défis actuels et les perspectives d'avenir pour les résoudre en commun». Les violences se sont intensifiées ces derniers temps en Libye, avec notamment l'assassinat vendredi à Benghazi, chef-lieu de l'Est libyen, de Abdessalem al-Mesmari, un avocat et militant politique, ainsi que de deux officiers de la police et de l'armée. Ces attaques ont provoqué la colère de la population et des manifestants ont saccagé des locaux de partis politiques, accusés d'être responsables de l'instabilité et d'entraver la transition. Mardi, le ministère de l'Intérieur a annoncé la découverte d'une voiture piégée près d'un hôtel de luxe de la capitale où logent souvent des diplomates et hommes d'affaires étrangers.

SAHARA OCCIDENTAL - MAROC - DROITS DE L'HOMME

L'appel du gouvernement sahraoui

● Le gouvernement sahraoui appelle la communauté internationale à amener le Maroc à respecter la légalité internationale

Le gouvernement sahraoui a lancé un appel à la communauté internationale en vue d'amener le Maroc à se conformer à la légalité internationale et à respecter les décisions de celle-ci, suite au discours prononcé par le roi du Maroc, à l'occasion de la Fête du trône, a indiqué hier l'Agence de presse sahraouie (SPS).

Le discours prononcé par le roi Mohammed VI à l'occasion de la Fête du trône «fait ressortir une obstination et un entêtement à consacrer l'occupation illégale du Sahara Occidental à tout prix», selon la même source qui cite un communiqué du ministère sahraoui de l'Information, soulignant que le discours «ne comporte aucune volonté politique en vue de soutenir les démarches de l'ONU pour trouver une solution juste et permanente à ce conflit». Le recours dans ce discours «à l'interpréta-

tion de la dernière décision du Conseil de sécurité tout en ignorant l'appel franc de ce dernier aux deux parties au conflit (Maroc et front Polisario) à coopérer en vue de trouver une solution concertée, garantissant le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, traduit l'absence d'une volonté politique chez le Maroc de soutenir les démarches de l'ONU et du Conseil de sécurité et les efforts du secrétaire général et de son envoyé spécial», souligne le communiqué. Le roi du Maroc a «ignoré»



dans son discours les rapports des organisations internationales et régionales des droits de l'homme qui «ont mis à nu l'atrocité des violations des droits de l'homme dans les régions occupées du Sahara Occidental, et qui ont annoncé leur soutien à la création d'un mécanisme onusien de contrôle des droits de l'homme et la rédaction de rapports sur ces violations», poursuit la même source.

Cette position reflète «la volonté du Maroc de maintenir le siège imposé aux régions occu-

pées du Sahara Occidental et de poursuivre les violations des droits de l'homme», a souligné le communiqué. Face «à la volonté de consacrer l'occupation par la force du Sahara Occidental», les Sahraouis poursuivent leur résistance et leur lutte, tout en refusant l'occupation marocaine, selon la même source, qui affirme que les Sahraouis «ne reculeront pas devant les intimidations du Maroc». Le communiqué a appelé le Maroc à revoir sa politique avant qu'il ne soit trop tard,

car l'occupation du Sahara Occidental «du fait de sa logique d'extension, représente une menace aussi bien pour la souveraineté des Etats voisins que pour les peuples de ces Etats, à travers les drogues, ainsi que pour les économies et pour la sécurité de ces peuples à travers la contrebande et le soutien des réseaux du crime organisé, d'immigration clandestine et de terrorisme, tout en constituant une entrave devant l'unité des peuples aspirant à l'éification d'une union maghrébine».

PRÉSIDENTIELLE AU MALI

LE PREMIER MINISTRE FRANÇAIS JEAN-MARC AYRAULT

L'Afrique subsaharienne domine les 16 pays africains «prioritaires» pour l'aide au développement

Le Premier ministre français Jean-Marc Ayrault a annoncé mercredi «un recentrage» de l'aide française au développement aux pays les plus pauvres, prioritairement 16 Etats d'Afrique pour la plupart ceux d'Afrique subsaharienne.

«Les dons seront concentrés sur un certain nombre de pays qui en ont le plus besoin, les pays prioritaires», a déclaré M. Ayrault, qui a cité le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, les Comores, Djibouti, le Ghana, la Guinée, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, le Niger, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Tchad, le Togo et le Sénégal. Concernant l'aide assignée au Mali, le premier ministre français a promis de lancer un site Internet consacré à l'aide fournie à ces pays, détaillant les différents projets financés par les fonds hexagonaux, afin de garantir la transparence. «85% de l'effort financier de l'Etat en aide directe va aux pays de l'Afrique et de la Méditerranée», a-t-il ajouté. «Nous voulons aussi aider des pays qui sont en sortie de crise», a-t-il poursuivi, citant «en premier lieu Haïti, mais aussi l'Afghanistan, le Yémen et la Palestine. Pour le reste du monde, le Premier ministre français a rappelé le rôle de l'Agence française de développement (AFD) qui concentrera ses aides «sur toutes les politiques de croissance vertes et solidaires qui se développent tant en Asie qu'en Amérique Latine et en Caraïbes». Avec un apport de 9,4 milliards d'euros par an, la France est le 4^e Etat contributeur de l'aide publique au développement, à l'échelle internationale, selon la presse française.

Les missions d'observateurs de l'UE et de l'UA satisfaites du déroulement du scrutin

Les missions d'observateurs des élections de l'Union européenne (UE) et de l'Union africaine (UA) ont exprimé leur satisfaction quant au déroulement de la présidentielle au Mali, appelant «les candidats à accepter les résultats issus du dépouillement».

«Le gouvernement malien a été en mesure d'organiser des élections intégrées et transparentes», indique un communiqué rendu public mardi par la mission des observateurs de l'UE affirmant que le scrutin s'est déroulé dans de bonnes conditions à hauteur de 92% à travers 688 bureaux de vote qui «n'étaient pas aménagés convenablement».

Le taux de participation n'a jamais été aussi élevé, a ajouté la même source rappelant qu'aucun dépassement n'a été enregistré pendant la campagne électorale tandis que son financement n'a pas fait l'objet de contrôle.

S'agissant des contestations avancées par «le Front de la défense de la démocratie et la République» et «l'Union pour la démocratie et la République» durant la dernière semaine de la campagne à propos d'une éventuelle utilisation de cartes magnétiques supplémentaires, la mission de l'UE a précisé que ces cartes ne se trouvent pas au Mali mais auprès de l'opérateur chargé de les confectionner en France.

Le chef de la mission de l'UE, Louis Michel a indiqué, pour sa part, que «les la-

cunes ayant émaillé le scrutin n'auront aucune conséquence sur les résultats» appelant les 27 candidats à accepter les résultats en toute «démocratie». De son côté, la Commission africaine, s'est félicitée, dans un communiqué, des conditions ayant entouré le déroulement du scrutin tout en relevant certaines lacunes dans quelques bureaux de vote qui «n'étaient pas aménagés convenablement».

Concernant la participation féminine, la présence de la femme malienne a été «perceptible» aussi bien en tant qu'électrice que représentante de candidats au niveau des bureaux de vote. «Mais la femme malienne n'est pas équitablement représentée dans les hautes fonctions de l'Etat et les hautes responsabilités. Une seule femme s'est présentée candidate alors que les femmes représentent 50% de la population», a-t-on relevé. Pour ce qui est de la participation aux élections, la même source a précisé que «le taux de retrait des cartes de vote a atteint les 85% à travers le territoire malien et 95% dans certaines régions (...) alors que le taux de vote n'est pas en-

Ibrahim Keïta en tête des suffrages à la présidentielle

L'ancien Premier ministre malien Ibrahim Boubacar Keïta est en avance sur les autres candidats dans les suffrages exprimés à l'élection présidentielle organisée dimanche au Mali, selon les premiers résultats officiels communiqués mardi par le gouvernement à Bamako. Les autorités étaient dans l'après-midi «au tiers du dépouillement de l'ensemble» des bulletins du vote de dimanche et selon les tenances qui se dégagent, Ibrahim Boubacar Keïta «a une large avance sur les autres candidats», a déclaré à la presse le colonel Moussa Sinko Coulibaly, ministre de l'Administration territoriale (Intérieur).

Il a ajouté que «les écarts sont importants» et s'ils se confirment, «il n'y aura pas de deuxième tour». Les électeurs maliens se sont rendus dimanche aux urnes pour choisir leur nouveau président parmi les vingt-sept candidats en lice, dont Ibrahim Boubacar Keïta. Le scrutin est censé ramener la sécurité à ce pays qui a connu 18 mois de crise politique.

APS

core révélé car relevant de l'administration locale». La même source a par ailleurs estimé que les différentes étapes de cette élection (campagne, scrutin, dépouillement), se sont déroulées dans de bonnes conditions à l'exception de certaines lacunes qui n'ont pas eu d'impact sur les résultats. La mission d'observation de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao) avait souligné lundi «l'intégrité de la présidentielle au Mali» souhaitant voir les Maliens rétablir la sécurité et la stabilité après plus d'une année et demi de troubles. La Cédéao a appelé à cette occasion à «accepter les résultats et à introduire des recours dans le cadre de la loi».

Quelque 6180 observateurs ont été déployés par la commission nationale indépendante de surveillance des élections au Mali dont 1980 étrangers représentant notamment l'UA, l'ONU, l'Organisation internationale de la Francophonie et d'autres pays comme les Etats-Unis et l'Afrique du sud.

NÉGOCIATIONS ISRAÉLO-PALESTINIENNES

La dernière chance pour la solution à deux Etats

L'Observateur permanent de l'Etat de Palestine à l'ONU, M. Riyad Mansour, a déclaré mardi que les nouvelles négociations israélo-palestiniennes, dont

le premier round s'est tenu mardi à Washington après un gel de trois ans, étaient peut-être «la dernière chance» qui se présente aux deux parties en ce qui concerne la solution à deux Etats.

M. Mansour intervenait devant le Comité de l'ONU pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui a tenu sa réunion pour examiner la situation dans les Territoires palestiniens occupés, y compris El Qods-Est, et l'évolution du processus politique.

Cette réunion a coïncidé avec la tenue, dans la capitale fédérale américaine, de pourparlers entre les négociateurs israéliens et palestiniens qui ont convenu de se rencontrer pour des négociations formelles dans deux semaines, dans l'espoir de parvenir à un accord global sur les neuf prochains mois. M. Mansour a déclaré qu'Israël devait respecter ses engagements internationaux et permettre à



ces négociations de déboucher sur une paix durable et sur la solution à deux Etats.

A ce propos, il a soutenu que les bases des négociations restent les mêmes, à savoir le respect des frontières existantes avant le conflit de 1967, la libération de prisonniers palestiniens, l'arrêt des implantations de colonies juives et la création d'un Etat palestinien avec El Qods-Est comme capitale. L'ambassadeur Mansour a ajouté que les Palestiniens s'étaient toujours montrés responsables et ont agi avec souplesse.

Depuis quelque temps, a-t-il poursuivi, les dirigeants

palestiniens ont décidé de suspendre, pendant une certaine période, certaines questions concernant notamment l'adhésion de la Palestine à des organisations internationales, ajoutant que ces différentes questions ne sont pas forcément liées.

«Nous traversons une période délicate», a observé l'Observateur permanent de l'Etat de Palestine.

Selon lui, «c'est peut-être la dernière chance qui se présente aux deux parties en ce qui concerne la solution à deux Etats».

S'agissant de la décision prise récemment par l'Union

européenne de suspendre le financement des entités israéliennes situées dans les territoires palestiniens occupés, il a estimé que «c'est peut-être l'un des pas les plus fondamentaux qui pouvait être franchi pour obliger Israël à respecter ses engagements internationaux».

M. Mansour a ensuite averti que si les négociations devaient échouer parce qu'Israël refuse de respecter ses engagements internationaux, «on devrait alors imaginer des mesures pour contraindre ce pays à se conformer à ses engagements internationaux et à les respecter». «Nous attendons d'Israël qu'il se retire du Territoire palestinien occupé et des territoires arabes pour permettre la solution à deux Etats. L'occupation n'est acceptée ni par le peuple palestinien ni par la communauté internationale.

Il faut aussi qu'Israël accepte que nous négocions en tant que représentants du peuple palestinien. Si Israël entre dans ces discussions comme il l'a fait durant les années précédentes, les cyniques et les sceptiques auront alors raison. Il faut plutôt que cela ne soit plus le cas», a avancé l'Observateur permanent palestinien.

USA

Bradley Manning coupable d'espionnage, pas de collusion avec l'ennemi



Bradley Manning, le soldat américain qui a transmis plusieurs milliers de documents secrets au site WikiLeaks, a été reconnu coupable mardi par la justice militaire de violation de la loi sur l'espionnage, mais pas de collusion avec l'ennemi.

Aux termes du verdict lu par la juge Denise Lind, Manning encourt plus d'une centaine d'années de prison après avoir été reconnu coupable de plusieurs charges liées à la violation de la législation sur l'espionnage. Au total, le jeune soldat a été reconnu coupable de 20 des 22 chefs d'accusation qui pesaient contre lui. Outre la violation de la loi sur l'espionnage, la justice militaire l'a notamment reconnu coupable de vol de documents des forces armées.

Bradley Manning, 25 ans, admet avoir transmis quelque 700.000 documents militaires et diplomatiques au site WikiLeaks, lorsqu'il était analyste du renseignement, en Irak, de novembre 2009 à son arrestation en mai 2010. Lors de l'énoncé du verdict sur la base militaire de Fort Meade, près de Washington, le colonel Lind a indiqué que la phase du procès consacrée à fixer la peine commencerait mercredi à 09H30 locales (13h30 GMT). Dans une première réaction, WikiLeaks a qualifié le verdict de «dangerous extrémisme de l'administration Obama».

AMÉRIQUE LATINE

Les pays de l'Alba vont porter plainte à l'ONU contre le plan d'espionnage américain



dans les territoires qui sont sous leur contrôle», d'après le communiqué.

SYRIE

Les Kurdes appellent à la mobilisation générale contre les groupes armés

La principale milice kurde en Syrie a appelé mardi à la mobilisation générale contre les groupes armés, à la suite de l'assassinat d'un dirigeant kurde dans le nord-est du pays, selon un communiqué de la milice.

«Les Comités de protection du peuple kurde (YPG) ont appelé tout ceux qui peuvent porter des armes à se joindre à leurs rangs pour protéger les zones qu'ils contrôlent des attaques de l'Etat islamique d'Irak et du Levant (EIIL) et du Front AL-Nosra», a indiqué l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (Osdh), citant le communiqué. Cet appel, sans précédent

dans le conflit armé en Syrie, intervient quelques heures après l'assassinat à Qamichli (nord-est) de la Syrie d'un dirigeant kurde membre du Parti de l'union démocratique (PYD).

Cet appel intervient aussi alors que les milices kurdes affrontent depuis deux semaines des groupes armés pour le contrôle de localités dans le nord-est du pays.

Les YPJ sont globalement considérés comme la branche armée du PYD. Ce dernier est l'émanation syrienne du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK). «Les YPG sont prêts à repousser les attaques

dans les territoires qui sont sous leur contrôle», d'après le communiqué.

SELON LE PENTAGONE

L'armée afghane aura besoin d'être soutenue après 2014

L'armée afghane est de plus en plus efficace pour assurer la sécurité sur son territoire mais elle aura besoin d'un important soutien international après le retrait des troupes américaines fin 2014, estime le Pentagone dans un rapport publié mardi.

Dans ce rapport destiné aux élus américains, et publié deux fois par an, le département de la Défense met en exergue les progrès réalisés par les troupes afghanes, qui conduisent les opérations de sécurisation sur la majorité du territoire afghan et luttent contre les insurgés talibans.

«Assurer que ces progrès seront durables est difficile à faire, tant que la taille exacte et la structure de la présence américaine et de l'Otan après 2014 n'est pas déterminée», souligne toutefois le Pentagone.

L'armée afghane mène à présent «presque toutes les opérations de combat» et les zones les plus peuplées du pays sont de plus en plus sûres, poursuit le rapport. Mais pour faire face à la menace des insurgés talibans, elle aura besoin «d'une aide continue et d'un soutien militaire» jusqu'à la fin du man-

dat de l'Isaf en décembre 2014», ajoute-t-il.

«Au-delà de cette date, elle aura toujours besoin de formations, de conseils et de soutien - y compris un soutien financier - pour compenser ses faiblesses», écrit encore le Pentagone. Le président Barack Obama s'est engagé à mettre fin à la présence militaire américaine en Afghanistan d'ici la fin de 2014, et son administration avait négocié avec Kaboul le maintien d'une présence militaire réduite au-delà.

Les frictions entre l'administration américaine et le

président afghan Hamid Karzai compliquent cependant les négociations sur le maintien de soldats américains après 2014.

Selon le New York Times, les Etats-Unis envisageraient même d'accélérer leur retrait et de ne laisser aucun soldat en Afghanistan.

Dans son rapport publié mardi, le Pentagone assure toutefois que Barack Obama étudie toujours toutes les options possibles et doit encore prendre une décision sur la taille d'un éventuel contingent américain au-delà de 2014.

APS

Les pays membres de l'Alba, un bloc régional latino-américain fondé par le Venezuela et Cuba, ont décidé mardi de porter plainte auprès de l'ONU contre le programme d'espionnage des Etats-Unis révélé par l'ancien consultant du renseignement Edward Snowden.

Les dirigeants des neuf pays de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (Alba) vont créer un «groupe technique» afin de préparer «cette plainte» qui sera déposée en septembre, selon un accord signé lors d'un sommet régional à Guayaquil en Equateur.

Le recours déposé à l'ONU visera à dénoncer «la mise en place d'un système d'espionnage massif au niveau mondial, violant la Déclaration universelle des droits de l'homme de même que les autres normes internationales», ajoute la motion de l'Alba.

Outre le Venezuela et Cuba, l'Alba regroupe la plupart des pays gouvernés par la gauche comme l'Équateur, la Bolivie ou encore le Nicaragua, qui entretiennent des relations conflictuelles avec les Etats-Unis et ont apporté leur soutien à M. Snowden. Ancien consultant pour l'agence de sécurité nationale (NSA) américaine, le Nicaragua ont proposé de l'accueillir.

Programme du Jeudi 1^{er} août 2013

09h00 : bonjour d'Algérie (Direct)
10h30 : culinart (22) rediff
11h00 : dar el djirane (22) rediff
11h20 : djaweb bassit n°22 rediff
11h35 : dar de mezziane III (22) rediff
12h00 : journal en français + météo
12h25 : nour el fadjr (22) rediff
13h00 : bouyout el rahmane (15)
13h30 : leryam "rediff"
15h00 : GGO FootBall (22)
15h30 : culinart (23)
16h00 : omar (23)
17h00 : journal en amazigh
17h30 : takder tarhab
18h00 : journal en français + météo
18h30 : entre nous (23)
19h00 : journal en arabe
19h30 : dar el djirane (23)
20h00 : coran sous titré en français (23)+adhan el maghr
20h05 : noureddine alane
20h25 : le ramadan et le rire (23)
20h35 : dz connexion (23)
20h40 : djaweb bassit n°23
20h50 : dar de mezziane III (23)
21h15 : dar el bahdja (07)
21h35 : dikra oua dhakha (23)
21h45 : taxi oua khllass (09)
22h00 : nour el fadjr (23)
22h45 : les nuits sacrées du ramadan
00h15 : lemmet labhab (13)
00h40 : assrar el madhi (23)
01h30 : journal en arabe



06h30 MagazineTFou
08h25Météo
08h30 MagazineTéléshopping
09h05Météo
09h15 DivertissementSecret Story
10h05 SérieMon histoire vraie
10h20 SériePetits secrets entre voisins
10h50 SérieAu nom de la vérité
11h55 MagazinePetits plats en équilibre été
12h00 JeuLes douze coups de midi
12h50 MagazineL'affiche du jour
13h00 Journal
13h40 MagazinePetits plats en équilibre été
13h45Météo
13h55Météo des plages
13h55 SérieLes feux de l'amour
14h55 SérieAmerican Wives
15h40 SérieAmerican Wives
16h30 4 mariages pour une lune de miel
17h20 JeuBienvenue chez nous
18h15 DivertissementSecret Story
19h05 JeuMoney Drop
19h55Météo
20h00 Journal
20h35 MagazinePetits plats en équilibre été
20h37 Magazine1001 questions santé
20h38 MagazineTrafic info
20h39Météo
20h40 SérieNos chers voisins
20h50 SérieSection de recherches
23h40 FilmLa mémoire dans la peau



07h10 MagazineTélématin (suite)
08h00 Journal
08h10 MagazineTélématin (suite)
09h04Météo des plages
09h05 SérieDes jours et des vies
09h30 SérieAmour, gloire et beauté
09h55 MagazineLe jour où tout a basculé
10h25 MagazineLe jour où tout a basculé
10h50Météo outremer
10h54 SérieLa minute du Chat
10h55 JeuMotus
11h25 JeuLes Z'amours
12h00 Tout le monde veut prendre sa place
12h55Météo 2
13h00 Journal
13h40Météo 2
13h45 MagazineConsumag
13h50 MagazineToute une histoire
15h00 MagazineComment ça va bien !
15h50 MagazineDernier recours
16h15 The Closer : L.A. enquêtes prioritaires
17h04 MagazineCôté Match
17h05 The Closer : L.A. enquêtes prioritaires
17h55 SportChampionnats du monde 2013
20h00 Journal
20h40Météo 2
20h45 MagazineCarnet de voyage d'Envoyé spécial
22h15 MagazineDans les yeux d'Olivier

23h50 MagazineDans quelle éta-gère
23h54Météo outremer
23h55 DiversLa nuit du Ramadan



07h12 SérieGumball
08h04 SériePok & Mok
08h11 SériePok & Mok
08h20 Dessin animéKikoriki
08h27 SérieAngelo la débrouille
08h37 SérieAngelo la débrouille
08h51 SérieScooby-Doo, Mystères Associés
09h36 SérieNos voisins les marsupilamis
10h02 Dessin animéGarfield & Cie
10h14 Dessin animéGarfield & Cie
10h25 Dessin animéGarfield & Cie
10h38 Dessin animéLes Dalton
10h46 Dessin animéLes Dalton
10h54 Dessin animéLes Dalton
11h01 Dessin animéLes Dalton
11h12 SérieUltimate Spiderman
11h33 Dessin animéKikoriki
11h45 MagazineConsumag
11h55Météo
12h00 12/13 : Journal régional
12h25 12/13 : Journal national
12h50Météo
12h55 DocumentaireNous nous sommes tant aimés
13h25 SérieUn cas pour deux
14h30 JeuKeno
14h35 TelefilmMaigret
16h10 JeuDes chiffres et des lettres
16h50 MagazineUn livre, un jour
16h55 JeuHarry
17h25 JeuSlam
18h05 JeuQuestions pour un champion
18h40Météo des plages
18h45Météo
19h00 19/20 : Journal régional
19h18 19/20 : Edition locale
19h55 SportChampionnats du monde 2013
20h20 MagazineTout le sport
20h25 SériePlus belle la vie
20h55 FilmLes hommes de l'ombre
22h35Météo
22h40 Soir 3
23h05 MagazineLes sorties de la semaine
23h10 FilmA History of Violence



07h40 SérieL'île des défis extrêmes
08h00 Dessin animéOggy et les cafards
08h30 FilmBienvenue parmi nous
09h55 MagazineAlbum de la semaine
10h25 FilmCountry Strong
12h20 SérieMon oncle Charlie
12h44 La météo
12h45 Le JT
13h00 DivertissementZapping
13h10 Les nouveaux explorateurs
14h00 FilmAlbert Nobbs
15h50 FilmLes chiens verts
16h10 FilmPrometheus
18h15 SérieMon oncle Charlie
18h40 La météo
18h45 Le JT
19h05 DivertissementMade in Groland
19h29 La météo
19h30 SérieWorkingirls
19h50 DivertissementNews show
20h55 SérieLast Resort
22h20 SérieDamagesInédit
23h10 SérieMon oncle Charlie
23h50 MagazineLa musicale Live de l'été



07h30 SérieGlee
08h55Météo
09h00 MagazineM6 boutique
10h05Météo
10h10 SérieMalcolm
11h50 SérieDesperate Housewives
12h40Météo
12h45 Le 12.45
13h05 SérieScènes de ménages
13h40Météo
13h42 Magazine100% montagne
13h45 TelefilmUne princesse à marier
15h30 TelefilmOranges amères
17h15 SérieEn famille
17h35 JeuUn dîner presque parfait
18h45 Magazine100 % mag
19h40Météo
19h45 Le 19.45
20h05 SérieEn famille
20h50 FilmLe siffleurInédit
22h20 FilmLe coach

La sélection



20h50

Section de recherches

Résumé

C'est le soir de tous les honneurs pour une jeune chef : son restaurant entre dans le club très fermé des tables distinguées par le guide Duroy. Mais peu après le départ des invités, la liesse tourne soudain au cauchemar : son associé, s'inquiétant de ne plus la voir, la cherche partout. Il la retrouve poignardée dans la chambre froide. Soudain, la porte se referme sur lui et sur le cadavre de la jeune femme. Quelqu'un l'a forcément poussée : bientôt, ce sont peut-être deux corps que les employés vont découvrir le lendemain matin...



20h45

Carnet de voyage d'Envoyé spécial



Résumé

Hôtels : réservation en ligne

Booking, Expedia ou Venere, les centrales de réservation en ligne ont la cote auprès des Français. Nombreux sont ceux qui organisent intégralement leurs vacances sur Internet grâce à ces sites, au détriment des hôteliers indépendants. Les offres y sont nombreuses et les prix alléchants. Les commissions sont parfois exorbitantes. A qui profite ce système ?

Islande : trolls d'histoire

Au XXI^e siècle, la moitié de la population islandaise croit aux elfes, aux gnomes et autres trolls, des êtres respectés. Il faut dire que dans le pays de la brume et des fumées de geysers, la frontière entre le visible et l'invisible est souvent floue. En pleine crise, l'industrie du tourisme s'est même emparé de cette spécificité locale pour attirer les visiteurs. Voyage au royaume des elfes.

3e sujet à déterminer



20h45

Les hommes de l'ombre



Résumé

Juste après la Seconde Guerre mondiale, à Los Angeles, le lieutenant Max Hoover dirige une brigade de quatre policiers d'élite, chargée de faire place nette dans le Milieu sans trop s'embarrasser du code pénal. Hoover doit enquêter sur une affaire peu banale. Le corps d'une jeune femme, jadis séduisante, a été retrouvé totalement disloqué sur un chantier. La belle exerçait le plus vieux métier du monde et était autrefois la maîtresse de Max. Elle devient ensuite celle du général Thomas Timms, l'un des pionniers de la bombe atomique, ainsi que l'atteste le film amateur que Max reçoit bientôt par la poste et qui montre leur intimité...



20h55

Damages



Résumé

Patty, qui cherche à démontrer que Naomi n'est pas la taupe à l'origine de la fuite de Princetown, choisit de divulguer l'affaire dans la presse, pour lutter contre Ellen. La situation provoque la colère d'Ellen. En parallèle, Patty découvre par son vieil ami Roger qu'elle a des chances d'être nommée pour siéger à la Cour suprême. Ellen s'arrange avec sa mère pour qu'elle garde ses distances avec son père et lui fait promettre de ne pas retourner vivre avec ce dernier. La jeune femme se méfie de celui-ci. Quant à McLaren, il essaie de récolter des informations auprès du hacker Samourai Seven. Mais l'homme lui demande une somme importante d'argent en échange...



20h50

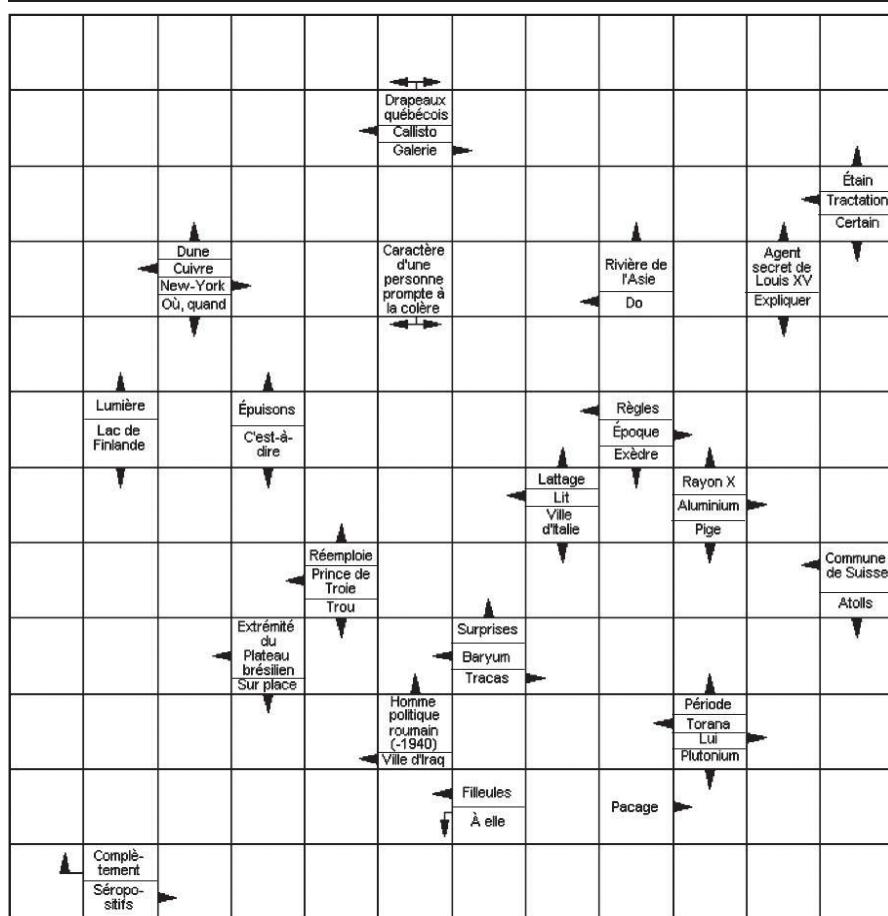
Le siffleur



Résumé

Armand coule une préretraite dorée sous le soleil de la Côte d'Azur, entre sa boutique de prêt-à-porter et sa Viviane chérie. Il se réfugie tous les jours avec plaisir dans son jardin secret : l'Aline Roc, une terrasse avec vue sur la mer où, chaque midi, en dégustant sa sole grillée, il s'isole, s'évade et rêve. Malheureusement, la patronne, rackette, lui annonce un beau jour qu'elle va vendre l'Aline Roc. L'établissement doit être rasé. En lieu et place, un grand complexe hôtelier pour milliardaires russes doit être construit. Pour venir en aide à ses amis restaurateurs, Armand décide de s'inventer un double, le Siffleur. En face, un promoteur immobilier peu scrupuleux est prêt à tout pour remporter ce juteux marché...

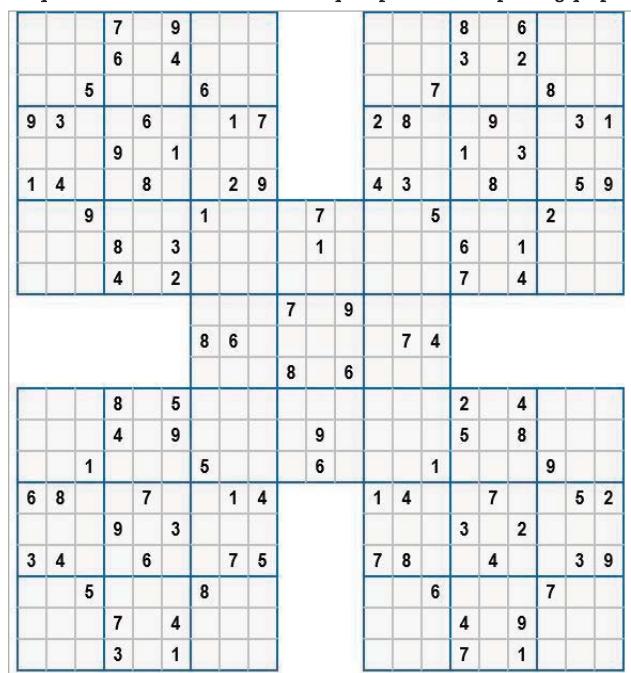
Mots fléchés n°339



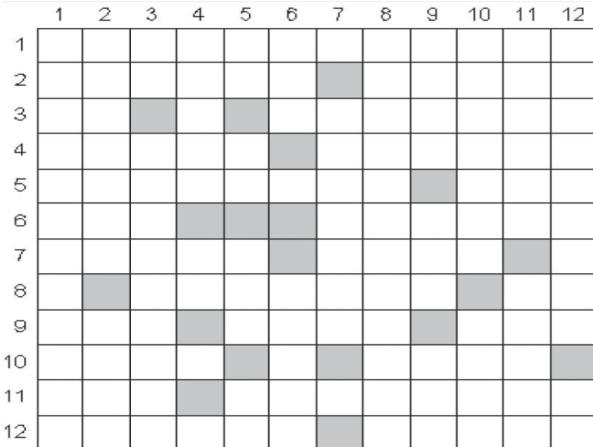
Samouraï-sudoku n°339

Les problèmes de sudoku samouraï se composent de cinq grilles de sudoku entrelacées. Les règles standards du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3x3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samouraï a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.



Mots croisés n°339



Horizontalement:

1. Immunisé contre un poison
2. Filet de pêche carré - Médecin américain d'origine russe
3. Largeur d'une étoffe - Tordis
4. Botaniste néerlandais - Relatif aux infractions qui peuvent frapper leurs auteurs
5. Physicien suisse puis américain, d'origine allemande - Sigle de l'angl. Hum an Immuno-Deficiency Virus
6. Poisson d'eau douce - Hangar
7. Qui se meut avec agilité - Fils de Sem
8. Combat, rixe à coups de poing - Titane
9. Prière catholique à la Vierge - Céder à une incitation (p.p.) - Monogramme grec de Jésus
10. Arctique - Famille princière d'Italie, Il. Solution - Ecrivain français
11. Coupée - Haler
12. Caches quelque chose - Infinitif

Verticalement:

1. Animosité
2. Plante - Unité de force électromotrice
3. Thallium - Inattendue
4. Ecrivain américain - Pron. pers.
5. Île française de l'Atlantique - Stokes - Le moi - Béryllium
6. Colère - Langue non indo-européenne parlée dans l'Antiquité
7. Torsade
8. Porteraient un coup avec violence
9. Grosse mouche - Qui n'a pas d'éclat - Service du travail obligatoire
10. Fondateur de la dynastie des Aghlabides - Aussi, de même
11. Insecte abondant près des eaux - Sujet
12. Caches quelque chose - Infinitif

La recette du jour

Sfiria aux pommes de terre

Ingredient:

3 cuisses de poulet
1 kg de pommes de terre
2 oignons
1 poignée de pois chiches cuits
100 g de fromage râpé
3 portions de fromage
1 œuf
Chapelure
Sel, poivre, cannelle
1 noix de smen ou 1 cc d'huile neutre
1 bâton de cannelle
Huile pour friture
persil pour la décoration

Préparation:

Faites cuire les pommes de terre épluchées à l'eau salée jusqu'à cuisson complète (environ 30 minutes).

Dans une marmite faites rissoler le smen avec les oignons émincés et le poulet. Ajoutez les pois chiches, le bâton de cannelle, salez poivrez. Ajoutez 1/2 d'eau puis laissez cuire de 25 à 30 minutes.

Dès que les pommes de terre sont cuites, écrasez-les à la fourchette puis ajoutez leur deux fromages, l'oignon

émincé, assaisonnez puis ajoutez quelques feuilles de persil haché. Rectifiez l'assaisonnement si nécessaire.



Formez des boulettes de la taille d'une noix puis recouvrez-les de chapelure.

Faites-les dorer dans une friteuse quelques minutes à peine.

Dans un plat de présentation, disposez les boulettes de pommes de terre puis la sauce avec le poulet et les pois chiches. Décorez avec quelques feuilles de persil.

Le dessert du jour

Tarte aux pommes fleurie



رمضان مبارك

Ingredénts pâte sablée à la vanille :

- 250 g de farine
- 120 g de beurre
- 1 oeuf
- 120 g de sucre
- 1 pincée de sel
- 1 CC d'extrait de vanille

Pour le reste :

- 7 pommes Golden
- 50 g sucre
- 1 sachet de sucre vanillé
- Zeste d'un citron
- 1 c. à c. cannelle
- Confiture d'abricot pour la finition

Préparation de la recette :

Préparer la pâte sablée : Couper le beurre en morceau, le mélanger avec le sucre et la vanille. Mélanger avec une spatule pour rendre la préparation homogène. Ajoutez l'œuf et continuer de mélanger jusqu'à homogénéisation complète.

A ce moment, ajoutez le sel et la farine. Mélanger avec la main pour obtenir une boule de pâte. Réserver 15 minutes au réfrigérateur.

Éplucher et couper 3 pommes en dés.

Les faire compoter dans une casserole avec 2 CS d'eau et les sucre jusqu'à ce que les pommes fondent. Mixer le tout au blender (cette étape est facultative).

Étaler la pâte sablée à l'aide d'un rouleau à pâtisserie sur un plan de travail légèrement fariné. Tapissez un moule à tarte de cette pâte.

Verser la compotée de pommes sur la pâte.

Éplucher les pommes restantes à l'aide d'un économe puis couper en quartiers. Couper les quartiers de pommes en fines lamelles.

Disposer les lamelles de pommes sur la tarte en les superposant une à côté de l'eau pour former une rose géante.

Badigeonner délicatement les pommes de confiture d'abricot à l'aide d'un pinceau.

Faire cuire 30 mn environ à thermostat 6.



VILLES

	Fadjr	Dohr	Asr	Maghreb	Icha
Alger	04 h 14	12 h 54	16 h 43	19 h 57	21 h 29
Oran	04 h 34	13 h 08	16 h 56	20 h 09	21 h 39
Béjaïa	04 h 06	12 h 46	16 h 35	19 h 49	21 h 21
Annaba	03 h 55	12 h 36	16 h 25	19 h 39	21 h 05
Tizi-Ouzou	04 h 11	12 h 50	16 h 39	19 h 53	21 h 25
Tamanrasset	04 h 57	12 h 45	16 h 02	19 h 18	21 h 31

Solution Samurai-sudoku N°338

4	3	1	7	2	9	6	8	5
5	9	6	3	8	1	2	4	7
7	2	8	6	5	4	9	1	3
3	6	7	4	6	2	8	9	1
9	1	2	8	3	7	4	5	6
8	6	4	1	9	5	7	3	2
1	7	3	2	4	8	6	9	5
2	4	9	5	1	6	3	7	8
6	8	5	9	7	3	1	2	4

4	3	5	9	7	2	8	1	6
7	1	2	8	6	4	3	5	9
9	8	6	3	1	5	7	2	4
4	3	5	9	7	2	8	1	6
7	1	2	8	6	4	3	5	9
9	8	6	3	1	5	7	2	4
4	3	5	9	7	2	8	1	6
7	1	2	8	6	4	3	5	9
9	8	6	3	1	5	7	2	4

9	2	1	3	6	5	8	4	7
8	7	4	9	2	1	6	5	3
5	3	6	8	4	7	2	9	1
4	6	9	1	7	8	3	2	6
2	8	5	6	3	4	1	7	9
7	1	3	2	9	6	8	4	5
1	4	2	7	8	3	9	6	5
6	8	5	4	1	9	7	3	2
3	9	7	6	5	2	4	1	8

Solution Mots Croisés N°338

HENRICHENONT
ABOULIE■AREU
BESTIALES■AM
IN■O■■INSANE
LIESSE■VENTS
IENISSEI■SIC
TR■D■THERESE
ASPET■OUI■EN
T■I■IONS■ARC
INSPECTEUR■E
OISON■E■RMI■
N■EUSKERIENS

Solution Mots Fléchés N°338

PUTREFACTION
REVERIE■ASIE
ALAVA■RARES■
TE■EIDERS■EU
I■ALLONGERAS
CRUEL■TES■UN
INGRES■N■O■E
E■M■RENTABLE
NIEE■PI■ISO■
NONCHALANCES
ENTRER■YEUSE
S■EUPEN■ERSE

GRAND PRIX DE VOLLEY-BALL (DAMES)

Les volleyeuses algériennes à pied d'œuvre en Turquie

La sélection algérienne de volley-ball (seniors-dames) est à pied d'œuvre depuis hier mardi à Ankara (Turquie) afin de prendre part à la première étape du Grand Prix (World-League) prévue du 2 au 4 août dans la capitale turque.

Les volleyeuses algériennes, qui ont entamé leur préparation à Alger avant de prendre part à Tunis au tournoi qualificatif au Mondial 2014 en Italie qui s'est soldé par deux défaites face à leurs homologues tunisiennes sur le même score (3-0), évolueront lors de la 1^{re} phase du Grand Prix dans le groupe C en compagnie de la Turquie, la Thaïlande et le Japon.

L'entraîneur national Imed-Eddine Saidani a expliqué que l'effectif de la sélection algérienne a été remanié à 70% avec l'incorporation de huit (8) joueuses des catégories des U21 et U18s.

"Nous avons rajeuni l'équipe seniors en insufflant du sang neuf, puisé des jeunes catégories tout en gardant quatre anciennes joueuses pour l'encadrement des jeunes", a-t-il dit.

Revenant sur la préparation de son équipe pour le Grand Prix, Saidaini a indiqué qu'il



COUPE DE LA CAF (2E J/G B)

CA Bizertin-ES Sétif délocalisé au stade Chadli Zouiten à huis clos

La rencontre CA Bizertin (Tunisie) - ES Sétif (Algérie) comptant pour la deuxième journée (Gr B) de la Coupe de la Confédération africaine de football (CAF), aura lieu ce dimanche à huis clos au stade Chadli Zouiten à Tunis (22h00), a-t-on appris mercredi auprès de la direction sétiennaise.

Prévu initialement au stade de Radès, ce match a été délocalisé au stade de Chadli Zouiten, à la demande de la direction du CA Bizertin. Les autorités tunisiennes ont décidé d'instaurer le huis clos sur tous les matchs africains des

clubs tunisiens, pour des raisons de sécurité. Le CAB a adressé une correspondance à l'instance africaine pour lui permettre d'accueillir l'ESS au stade du 15 octobre à Bizerte, une demande refusée par la CAF, arguant que cette enceinte n'est pas homologuée pour abriter un rendez-vous continental. Le club tunisien a refusé, par ailleurs, que son équipe joue au stade Taïeb M'hiri de Sfax, compte tenu de la distance entre les deux villes. L'ESS s'envolera pour Tunis ce vendredi avec un effectif décimé de 17 joueurs. Cette rencontre sera dirigée

par l'arbitre mauritanien Ali Lemghaïfry qui sera assisté de ses compatriotes Sall Abdoulaziz et Niang Oumar. Lors de la première journée de la Coupe de la Confédération, le champion d'Algérie a été tenu en échec par les Congolais du TP Mazembe (1-1), et les Tunisiens du Club Athlétique Bizertin ont ramené le nul (1-1) de Rabat face au FUS Rabat. A l'issue de la première journée, les quatre clubs du Groupe B sont à égalité avec un point. Les deux premiers se qualifient pour les demi-finales de la compétition.

JS KABYLIE

Fin du stage en Tunisie sur un nul face au Stade Gabésien (0-0)

La JS Kabylie (L1 algérienne de football) a fait match nul face au stade Gabésien, pensionnaire de la Ligue 1 tunisienne, (0-0) lors de la rencontre amicale qui a opposé les deux équipes mardi soir à Hammam Bourguiba (Tunisie).

Il s'agit de la dernière joute d'application des Kabyles dans le cadre de leur stage de préparation entamé depuis deux semaines dans la ville frontalière. Les protégés de l'entraîneur Azzeddine Aït Djoudi regagneront Tizi Ouzou mercredi soir.

Au cours de leur séjour tunisien, les "Canaris" ont disputé plusieurs matchs amicaux face à des formations locales et algériennes, en prévision de la saison 2013-2014. En se référant aux déclarations d'Aït Djoudi à la presse, celui-ci est largement satisfait du déroulement de ce regroupement, pendant lequel il a pu se faire une idée précise sur les aptitudes de chacun de ses joueurs.

Il a fait savoir, en outre, qu'il est désormais fixé sur le onze de départ qui commencera la compétition officielle après

avoir vu à l'oeuvre tous ses capés au cours des matches d'application. Plusieurs joueurs sont venus renforcer les rangs de la JSK au cours de cette intersaison, à l'image de Merbah (JS Saoura), Chibane (JSM Chérâga), Madi (NA Hussein Dey), Aouedj (MC Oran), ainsi que les deux franco-algériens, Yesli et Bezouine qui évoluaient dans des formations de division inférieure en France.

La direction du club a également promu un bon nombre d'éléments de la catégorie espoirs. La JSK, qui s'était contentée de jouer le maintien lors des trois précédentes saisons, espère renouer avec le haut du tableau dès l'exercice prochain, selon Aït Djoudi, de retour au club de sa ville natale, après un parcours honorable réalisé avec le Moghreb de Fès en terminant à la troisième position le précédent championnat de Ligue 1 marocaine. Le coup d'envoi du championnat d'Algérie de l'exercice 2013-2014 sera donné le 24 août prochain.

TRANSFERT

Bouchouk s'engage avec le RC Arba

L'ex-attaquant international Said Bouchouk s'est engagé pour deux ans avec le RC Arbaâa, nouveau promu en Ligue 1 algérienne de football, lors du dernier jour de la période des transferts d'été qui sera clôturée ce mercredi à minuit, a-t-on appris auprès de son agent. Bouchouk a rencontré tard dans la soirée de mardi le nouveau président du RCA, Djamel Amani, avec lequel il a trouvé un terrain d'entente lui permettant d'intégrer les rangs d'Ezzarga, a affirmé la même source. Libéré cet été par la JS Kabylie, où il n'était resté que six mois, le joueur de 27 ans devait opter pour le CR Belouizdad (Ligue 1, Algérie), club avec lequel il avait même entamé les entraînements, mais il a buté sur le "veto" de l'entraîneur argentin, Angel Miguel Gamondi. L'attaquant, qui avait participé à deux stages de l'équipe nationale en fin 2011, devrait rejoindre prochainement sa nouvelle formation qui se trouve actuellement à Aïn Draham (Tunisie), pour effectuer son stage d'intersaison. En sus de Bouchouk, la direction du RCA a officialisé mardi soir également la venue du franco-algérien, Bilel Abdelkaddous, qui a signé lui aussi un contrat de deux saisons. Les deux joueurs devraient être les dernières recrues des gars de Larbâa cet été.

ELIMINATOIRES MONDIAL-2014 (PRÉPARATION)

«La pelouse du stade Tchaker est en parfait état»

Le directeur de la Jeunesse et des sports (DJS) de la wilaya de Blida (50 km d'Alger), Ziane Bouziane, a assuré mercredi que la pelouse du stade Mustapha Tchaker, où se déroulera le match amical devant opposer la sélection algérienne de football face à son homologue guinéenne le 14 août prochain, «est dans un très bon état». «La pelouse est en parfait état, contrairement à ce qui a été avancé ici et là ces derniers jours. Les joueurs de la sélection algérienne vont ainsi se produire dans de très bonnes conditions lors du match face à la Guinée», a déclaré à l'APS, le premier responsable de la DJS de la ville des Rosés. L'ingénieur agronome de la fédération algérienne de football (FAF) a établi récemment un rapport négatif sur l'état de la pelouse du stade Tchaker, conduisant le président de la FAF, Mohamed Raouraoua, à s'y rendre lundi passé pour s'enquérir. «Le président de la FAF a constaté de visu qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter et que la pelouse du stade était en parfait état. La photo sur laquelle s'est basé l'ingénieur agronome pour établir son rapport, ne traduisait pas réellement l'état global du terrain. Et puis, il était passé au moment où l'on était en pleine opération d'entretien», a expliqué M. Bouziane. Le même responsable a indiqué en outre, qu'en prévision du rendez-vous du 14 août, la commission intersectorielle chargée de l'organisation du match se réunira la semaine prochaine pour définir les modalités de déroulement de la rencontre qui entre dans le cadre des préparatifs des deux sélections pour la sixième et dernière journée du second tour des éliminatoires de la coupe du monde-2014 au Brésil.

L'ES Sétif se déplacera avec 17 joueurs, dont El Ogbî, vendredi à Tunis

L'ES Sétif se rendra avec 17 joueurs vendredi à Tunis pour donner la réplique au CA Bizertin quarante huit heures après, en match comptant pour la deuxième journée du groupe B de la phase des poules de la coupe de la Confédération africaine de football, a-t-on appris mercredi auprès de la direction du champion d'Algérie en titre. La liste en question comporte le milieu de terrain, Hichem El Ogbî, repêché par l'entraîneur Hubert Velud il y a quelques jours, après l'avoir libéré. En revanche, le capitaine, Mourad Delhoum et le latéral droit, Khoutir Ziti, suspendus pour cumul de cartons, manqueront à l'appel. La nouvelle recrue de l'Entente, le défenseur axial, Abdelghani Demmou (ex-USM El Harrach), qualifié à participer à cette épreuve, sera lui aussi absent, car non encore rétabli d'une blessure qui l'avait privé du premier match de cette phase des poules à domicile face aux Congolais de TP Mazembe (1-1), le 19 juillet dernier. Le lieu du match ESS-CAB n'a pas été encore déterminé, a indiqué la formation tunisienne, mardi sur son site officiel. Selon la même source, le Club Athlétique Bizertin, revenu avec un nul (1-1) du terrain du FUS de Rabat marocain lors de la 1ère journée, attend toujours la réponse de la CAF concernant la proposition du stade de Zouiten (Tunis) pour abriter la rencontre.

Ce rendez-vous sera dirigé par l'arbitre libyen Ali Lemghaïfry qui sera assisté de ses compatriotes Sall Abdoulaziz et Niang Oumar. A l'issue de la première journée, les quatre clubs de cette poule sont à égalité avec un point. Les deux premiers se qualifient pour les demi-finales.

Publicité

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,

DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA VILLE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE LA WILAYA DE BLIDA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 06/DEWB/2013

La Direction de l'Environnement de la wilaya de Blida lance un avis d'appel d'offres national restreint pour la réalisation du projet suivant : **Traavaux de réalisation et équipement d'un centre d'enfouissement technique à Aïn Romana**. Les soumissionnaires intéressés par le présent avis peuvent retirer le cahier des charges gratuitement auprès de la Direction de l'Environnement de la wilaya de Blida. Les offres seront déposées sous double enveloppe cachetée anonyme à la Direction de l'Environnement de la wilaya de Blida sise à la cité des 128 logements Benboulaïd, Blida, accompagnées des documents exigés par la réglementation en vigueur. L'enveloppe extérieure devra être anonyme et portera l'intitulé de l'opération, la mention **«Soumission à ne pas ouvrir»** et la référence de l'avis d'appel d'offres.

Le pli contiendra (02) enveloppes intérieures séparées, l'une portant la mention **«Offre technique»** et l'autre **«Offre financière»**, accompagnées des pièces suivantes :

A. Offre technique comprendra, l'ensemble des pièces administratives, en cours de validité :

La déclaration à souscrire (selon modèle ci-joint), dûment remplie et signée - La déclaration de probité (selon modèle ci-joint), dûment remplie et signée - Le présent cahier des charges parapré par le soumissionnaire annexé de ses

spécifications techniques avec précision des délais de réalisation (sans référence au montant de l'offre) - Le planning de réalisation - Une copie

légalisée du certificat de qualification et classification professionnelles Catégorie 2 et Plus

activité principale hydraulique - Les références

bancaires (attestation de solvabilité) - Les bilans

comptables certifiés des trois dernières années,

visés par le commissaire aux comptes - Attestation de dépôt des comptes sociaux pour les

entreprises dotées de la personnalité morale - Une

copie légalisée du registre de commerce (nouvelle immatriculation) - Des copies légalisées des

attestations d'organismes de sécurité sociale

(CNAS, CASNO et CACOBATH), en cours de va-

lidité - Un extrait de rôle apuré ou en règle avec

les services fiscaux de l'exercice en cours (Copie légalisée), en cours de validité - Un original de l'extrait du casier judiciaire n°03 du soumissionnaire de moins de 3 mois.

La liste des moyens humains de l'entreprise, visés par les organismes de sécurité sociale (CNAS, CACOBATH), accompagné des diplômes et Curriculums Vitae des intervenants - La liste des moyens matériels prévus dans le cadre du présent projet, avec justificatifs pour le matériel roulant : Copie légalisées des cartes grises et attestations d'assurances en cours de validité autres moyens matériels : Factures d'achat ou contrat notarié dans le cas d'une location - Les attestations de bonne exécution des projets déjà réalisés, délivrées par les maîtres de l'ouvrage publics pour des travaux de même nature - Numéro d'identification fiscale (N.I.F)

NB : le dossier technique ne doit comporter aucune référence ou indication au montant de l'offre.

B. L'offre financière comprendra :

La soumission (selon modèle ci-joint), dûment remplie et signée.

Le bordereau des prix unitaires dûment signé par le soumissionnaire.

Le devis quantitatif - estimatif de l'offre dûment signé par le soumissionnaire.

La date limite de dépôt des offres est fixée au **21^{er} jour** de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offres sur les quotidiens nationaux ou sur le BOMOP.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **Trois (03) mois** augmentée de la durée de préparation des offres.

L'ouverture des plis technique et financier aura lieu à **14 heures** du dernier jour correspondant à la date limite de dépôt des offres au siège de la Direction de l'Environnement en séance publique, au cas où ce jour coïncide avec un jour férié, l'ouverture des plis aura lieu le jour ouvrable qui suit à la même heure (les soumissionnaires sont invités à assister à la séance).



Moyes : aucun problème avec Mourinho



David Moyes a assuré hier soir qu'il n'avait aucun problème avec José Mourinho qui, depuis son retour à Chelsea, a notamment déclaré que l'attaquant de Manchester United Wayne Rooney était sa seule et unique envie de transfert cet été. «Jose est un grand entraîneur. Il a connu un grand succès en Premier League. Quand il a perdu son travail à Chelsea la dernière fois, je lui ai écrit une lettre. Donc c'est faux de dire qu'il y a un problème entre nous.» «Vous allez bien évidemment voir deux managers très compétitifs. Mais je l'admiré pour ce qu'il a fait en tant qu'entraîneur.»



Arsenal décidé à réactiver la filière Malaga !

Après avoir recruté Nacho Monreal en janvier, Arsenal pourrait à nouveau piocher du côté de Malaga cet été.

Wenger ne veut pas faire le forcing pour Suarez

Alors qu'une offre de 46 millions d'euros pour Luis Suarez en provenance d'Arsenal est évoquée depuis quelque temps, Arsène Wenger ne souhaiterait pas l'augmenter. Selon les informations du *Daily Mirror*, Arsène Wenger est ferme et définitif : il n'augmentera pas son offre de 46 millions pour Luis Suarez. Le média anglais fait le point sur la situation et notamment sur une clause qui figure dans le contrat de l'attaquant uruguayen. Rien n'a filtré mais deux versions sont avancées : la première est qu'il s'agit d'une clause de départ que Liverpool est obligé d'accepter, l'autre version précise que cette clause oblige uniquement Liverpool à déclarer à Suarez qu'une offre a été soumise.



Niang prêté à la Sampdoria ?

M'Baye Niang pourrait gagner du temps de jeu la saison prochaine. L'AC Milan réfléchirait en effet à la possibilité de le prêter à la Sampdoria de Gênes annonce *Tuttosport*. Chez les Rossoneri, l'attaquant français de 18 ans est actuellement barré par Balotelli, El Shaarawy, Pazzini, Robinho et peut-être Keisuke Honda, qui devrait arriver au mois de janvier. Ce prêt pourrait favoriser le transfert définitif du milieu de terrain de 23 ans Andrea Poli, acquis à 2 Me en co-propriété par l'AC Milan, l'autre moitié appartenant aux Génois.

Marchisio vers United ?

Manchester United aurait des vues sur Claudio Marchisio. Le club britannique chercherait une alternative à Cesc Fabregas et Luka Modric, en cas d'échec des négociations avec le FC Barcelone et le Real Madrid. A en croire le *Corriere dello Sport*, MU aurait jeté son dévolu sur Marchisio, le milieu de terrain de la Juventus Turin. Mais le joueur a déjà affirmé à plusieurs reprises depuis le début du mercato qu'il ne quitterait pas le club italien.



ROONEY VEUT REJOINDRE CHELSEA !

annoncé un peu partout, l'attaquant Wayne Rooney aurait choisi le nom de son futur club. Selon SkySports, l'international anglais aurait décidé de quitter Manchester United pour rejoindre Chelsea. Ce dernier aurait confié qu'il voulait travailler avec José Mourinho. Maintenant les Blues vont donc devoir s'entendre avec les Reds Devils sur l'indemnité de transfert.

Vers un retour de Torres en Espagne ?



Entre Chelsea qui fait le forcing auprès de Manchester United pour obtenir la signature de Wayne Rooney, et le FC Valence qui se prépare à laisser filer Roberto Soldado vers Tottenham, le destin de Fernando Torres semble tout tracé. En effet, selon *Sport You*, l'attaquant des Blues pourrait quitter Londres en cas d'arrivée de Rooney, pour aller remplacer son compatriote de Valence, en partance pour Tottenham.



Gareth Bale échangé avec Luka Modric ?



Selon la presse anglaise, les Spurs auraient proposé au Real Madrid d'inclure le Croate dans le transfert de Gareth Bale. A chaque jour son lot de rumeur sur le transfert de Gareth Bale au Real Madrid. Alors que la BBC annonçait ce mardi une offre de 98,5 millions d'euros refusée par Tottenham, la presse anglaise en remet une couche ce mercredi.

Zidane : «Compréhensible que Bale ne veuille pas rater le Real»

Zinedine Zidane s'est encore exprimé sur le cas Gareth Bale et estime que Tottenham ne devrait pas aller contre son désir de rejoindre le Real Madrid. Depuis Los Angeles où le Real Madrid va disputer jeudi un match amical face au LA Galaxy, le nouvel entraîneur-adjoint du club mérengue Zinedine Zidane est encore revenu sur le dossier Gareth Bale. Pour l'ancien Galactique, Tottenham aurait tort de s'opposer au départ de la star galloise. «Rien de plus prestigieux pour un joueur que de porter le maillot blanc du Real» «Cela n'a rien d'habituel qu'un joueur s'embarre quand il sait que le Real Madrid s'intéresse à lui. Il n'y a rien de plus prestigieux pour un joueur que de porter le maillot blanc du Real, a lancé l'ancien numéro 10 des Bleus dans des propos relayés par Metro. S'il a exprimé son désir de rejoindre Madrid, alors Tottenham devrait lui donner la permission de discuter avec nous. L'opportunité de jouer pour le Real Madrid pourrait ne pas se représenter, et c'est compréhensible que Gareth ne veuille pas la rater.»

David Luiz ne viendra pas



David Luiz au Bayern Munich, c'est non ! L'entraîneur bavarois Pep Guardiola a assuré que le défenseur de Chelsea ne viendra pas rejoindre le champion d'Allemagne et d'Europe en titre la saison prochaine. «Il ne viendra pas à Munich. Nous avons quatre ou cinq défenseurs centraux. Tout ceci n'est que de la spéculation», a lâché sur Sky Sports le Catalan en conférence de presse en marge de l'Audi Cup. Les rumeurs autour de l'arrivée du Brésilien en Bavière avaient bondi après la défaite du club allemand en finale de la Supercoupe face au Borussia Dortmund (4-2) le week-end dernier.

Conte agacé par Guardiola



Antonio Conte, l'entraîneur de la Juventus Turin, n'est visiblement pas le meilleur ami de Pep Guardiola. Alors que le nouvel entraîneur du Bayern Munich avait récemment déclaré que la Vieille Dame était une puissance financière du football européen, Conte a tenu à mettre les choses au clair. «Je n'aime pas entendre des absurdités. Nous ne sommes pas capables de dépenser beaucoup d'argent. Guardiola vit encore à l'époque où il jouait à Brescia. Et puis, il a rejoint un club pauvre, n'est-ce pas... ? Il est préférable que les gens s'occupent de leurs affaires», a expliqué l'ancien international italien dans des propos relayés par *Football-Italia*.

CR BELOUIZDAD
**Ahmed Meghout
rempile pour
une saison**

Le milieu de terrain, Ahmed Meghout, en fin de contrat avec le CR Belouizdad (Ligue 1 algérienne de football), a rempilé pour une saison, a-t-on appris hier auprès de la direction du club algérois.



Après avoir boudé les dernières séances d'entraînement, Meghout est revenu mardi à des meilleurs sentiments en rencontrant les dirigeants du Chabab, et c'est à l'issue de cette discussion qu'il a signé pour une saison supplémentaire. Avec la signature de Meghout, le club de Laâquiba boucle ainsi son opération de recrutement en vue de la saison prochaine. Le CRB s'est adjugé les services du gardien de but, El Hadi Ouadah (ex-AS Khroub), des défenseurs, Sofiane Kheilili (ex-JS Kabylie), et Amine Tiza (ex-WA Tlemcen), du milieu de terrain, Bilel Atafane (ex-MC Alger) et des attaquants, Salim Hanifi (ex-JS Kabylie), et Ramzi Bourakba (ex-MCE Eulma).

L'équipe a enregistré le retour à la barre technique de l'entraîneur argentin, Miguel Angel Gamondi, qui succède à Fouad Bouali, dont le contrat est arrivé à échéance.

EQUIPE NATIONALE

**Halilhodzic la semaine
prochaine à Alger**

S. Ben

Alors que la liste des 28 joueurs devant disputer le match amical face à la Guinée, prévu le 14 août au stade Mustapha-Tchaker de Blida (20h30) a été publiée lundi dernier, le sélectionneur de l'équipe nationale algérienne, le Bosnien Vahid Halilhodzic, est attendu la semaine prochaine à Alger.

En effet, l'équipe nationale de football effectuera un stage à partir du 11 août au centre technique national de Sidi Moussa (Alger), en prévision de ce match amical face à la Guinée. Ce match intervient après la qualification de l'Algérie pour le tour de barrages qualificatif pour la coupe du monde 2014 au Brésil. Les Verts ont composté leur billet après leurs dernières victoires en déplacement face respectivement au Bénin (3-1) et le Rwanda (1-0). L'Algérie sera fixée sur son adversaire aux barrages le 16 septembre, lors du tirage au sort prévu au siège de la Confédération africaine de



football (CAF) au Caire. Ainsi et alors qu'il était attendu dimanche dernier pour assister notamment au match amical entre le CS Constantine et l'Espanyol de mardi dernier (2-2) au stade Hamaoui en compagnie du président de la FAF, finalement le coach Halilhodzic ne sera à Alger que la semaine prochaine pour préparer les Verts à ce match contre le "Sily national". Dès son arrivée à Alger, il est évident que le coach des Verts se

réunisse avec l'ensemble de son staff pour mettre les points sur les derniers réglages concernant la préparation de cette joute amicale. Halilhodzic ne pourra compter sur l'ensemble de ses joueurs à Sidi Moussa qu'à partir du 12 août prochain, soit exactement deux jours avant la rencontre.

Ce serait donc juste une ou deux séances d'entraînements avant cette rencontre face aux Guinéens.

Encore faut-il noter que le staff technique des Verts aura à gérer en dehors de ce match le volet psychologique des joueurs tels Slimani qui attend toujours son visa pour la France afin de finaliser son transfert soit à Nantes soit ailleurs, le cas du gardien de but Rais M'bolhi, toujours sans club et enfin le cas de Rafik Djebbour qui n'est plus à l'Olympiakos Le Pirée où et qui n'a toujours pas tranché sur sa nouvelle destination. Et puis bien entendu faut-il aussi gérer la venue pour la première fois de l'attaquant de l'Inter Milan (Serie A italienne), Ishak Belfodil, en vue de ce match amical face à la Guinée....

PUBLICITÉ



**PLAYMODE GROUPE DISTRIBUTEUR
OFFICIEL ET EXCLUSIF DE NIKE EN ALGERIE**



SOLDES

EXCEPTIONNELS REMISES ALLANT JUSQU'A

NIKESTORE SIDI YAHIA, BAB EZZOUAR, BEN M'HIDI, ORAN, SETIF, NIKE FOOTBALL FERHANI, PM GALLERY CHERAGA

-50%



CONSULTEZ NOTRE SITE : WWW.PMG.DZ